

DELEGATION DE Monsieur Bernard L. BLANC

D-2020/211
Bordeaux - Projet de renouvellement urbain du Grand Parc. Avenant n°2 à la convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du Projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc. Approbation. Décision. Autorisation

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Grand Parc, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Aquitanis, Incité, Gironde Habitat, CDC Habitat et la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine ont mis en place une Maison du Projet.

La Ville est maître d'ouvrage de la Maison du Projet qui réunit l'ensemble des parties.

Ce lieu d'animation, ouvert en octobre 2016, dédié aux habitants et usagers du quartier, s'inscrit dans une démarche de communication destinée à :

- informer et communiquer sur le projet de renouvellement urbain global et les opérations publiques et privées qui le composent ;
- proposer des temps de rencontre et d'échanges pédagogiques ;
- réunir les conditions pour une meilleure appropriation du projet.

Depuis son ouverture en octobre 2016, la Maison du Projet du Grand Parc remplit de façon très positive ses objectifs. Avec des expositions et des animations régulières, la Maison du Projet est un lieu d'animation dédié aux habitants et usagers du quartier et est bien identifiée par le public.

Initialement, ce dispositif avait été envisagé pour une durée de 3 ans. Il a fait l'objet d'une première prolongation d'un an suite à la signature d'un avenant n°1.

Afin de continuer l'accompagnement de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, il est proposé la poursuite des activités de la Maison du Projet sur une durée de trois années supplémentaires portant le terme de la convention partenariale au 30 juin 2023.

L'avenant n°2 prévoit la reconduction des conditions initiales de la convention pour chacun des partenaires, celles-ci sont détaillées ci-dessous.

- Avenant pour la mise à disposition du local

Le contrat de bail est prorogé pour trois années supplémentaires, portant son terme au 30 juin 2023.

- Avenant pour le financement des dépenses liées à la Maison du projet

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération, à savoir :

	Budget global 2020	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023	TOTAL
Budget Ville	5 490 €	10 980€	10980 €	5 490 €	32 940 €
Budget Métropole	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	99 792€
Budget partenaires	7 780 €	15 560 €	15 560 €	7 780 €	46 680 €
<i>Aquitanis</i>	2 280 €	4 560€	4 560 €	2 280 €	13 680 €
<i>InCité</i>	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
<i>Gironde Habitat</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	9 000 €
<i>CDC Habitat</i>	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	6 000 €

<i>Polyclinique Bordeaux Métropole</i>	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	6 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	179 412

- Avenant pour le fonctionnement et l'animation du local

La Ville de Bordeaux est maître d'ouvrage de l'équipement. A ce titre, elle assumera tous les frais afférents au fonctionnement et à l'animation du lieu et se chargera d'appeler les participations des partenaires aux dépenses en année N + 1.

Bordeaux Métropole s'engage à doter la Maison du Projet d'un animateur, par voie de contrat, pour la durée de validité de la convention et des avenants.

La dépense estimée en fonctionnement et animation du local pour la période de juillet 2020 à juin 2023 est de 179 412 € TTC ; elle est répartie comme suit :

	Budget global 2020	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)
Loyer Charges +	5 220 €	10 440 €	10 440 €	5 220 €
<i>loyer + charges</i>	4 620 €	9 240 €	9 240 €	4 620 €
<i>Connexion intracité</i>	600 €	1 200 €	1 200 €	600 €
Animateur	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €
<i>Contrat</i>	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €
Expositions	2 900 €	5 800 €	5 800 €	2 900 €
<i>Temporaires</i>	1 400 €	2 800 €	2 800 €	1 400 €
<i>Fixes</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Documents de communication - impression	3 650 €	7 300 €	7 300 €	3 650 €
<i>Plaquette et fiches opération</i>	900 €	1 800 €	1 800 €	900 €
<i>Newsletter, invitations</i>	1 250 €	2 500 €	2 500 €	1 250 €
<i>Affiches, flyers</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Evènements / animations	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €

Les lignes budgétaires correspondantes pour 2020 étant ouvertes au budget principal, en section fonctionnement, je vous propose donc d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention pour l'aménagement et l'animation d'une maison du projet pour le projet de renouvellement urbain du Grand Parc ci-joint et de prévoir l'inscription des crédits s'y rapportant au budget des exercices 2021, 2022 et 2023.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°2 ci-joint et notamment son volet budgétaire
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 et tout document élaboré en application de celle-ci
- imputer les dépenses et les recettes correspondantes aux budgets 2021, 2022 et 2023, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée délibérante.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. BLANC B-L.

Oui, il s'agit juste du financement de la Maison du Projet et son animation. Vous avez vu le montant des subventions allouées pour ce budget de fonctionnement. On est donc sur le projet de renouvellement du Grand Parc. Depuis quelques années, il est installé une Maison du Projet et la délibération vise à voter le budget de 29 902 euros sur l'exercice 2020. Vous voyez la projection jusqu'en 2023, avec un pic sur les deux années suivantes, pour un total de 179 412 euros.

Vous avez ensuite la prise en charge de l'animation même du lieu pour 29 902 euros par an.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des observations ? Alexandra SIARRI.

MME SIARRI

Oui, deux petites interventions. Premièrement, nous étions en cours de réévaluation de ces maisons du projet puisqu'en fait, elles ne sont pas toutes financées aux Aubiers, à Benauges ou au Grand Parc selon les mêmes modèles et surtout, elles ne sont pas pilotées et animées par les mêmes services, certains par le Développement social et urbain, d'autres par l'Urbanisme, des troisièmes encore sur des financements avec des promoteurs. Je ne sais donc pas si vous avez avancé là-dessus et sur cette remise à plat. Nous sommes évidemment très favorables à l'existence de ces maisons du projet qui sont indispensables.

Je profite de cette délibération du Grand Parc pour savoir où vous en êtes pour la réunion du centre social du Grand Parc et de GPInten6t puisqu'au moment du confinement, nous étions sur un délai de concertation très serré, pour permettre de faire en sorte qu'il puisse y avoir une unité unique, avec une réunion des deux équipes et une ouverture aux autres associations qui manquaient de locaux.

Avec le confinement, cette concertation a été complètement explosée et a probablement mis en danger le *process* général. C'est donc une pure demande d'information.

M. LE MAIRE

L'autre Bernard BLANC va répondre.

M. BLANC B.

En tant que Maire de quartier et en charge du Grand Parc, les discussions entre le centre social et le centre d'animation, parmi les principaux partenaires, se sont interrompues en janvier, le Covid et le confinement n'ayant pas permis d'aboutir et ayant en tout cas nécessité de suspendre les discussions.

Voilà donc où on en est. On va maintenant les reprendre bien évidemment. L'été, c'est un peu compliqué. On est maintenant au mois de septembre. Tout cela va reprendre très rapidement.

Et puis, vous avez raison sur un point. Il y a une certaine urgence de prendre une décision puisque le dossier est dans un état tel où l'avancement de la réhabilitation du Grand Parc nécessite effectivement une décision rapide de restructuration, notamment au niveau du centre social. Donc effectivement, ce dossier est ouvert. Vous savez comme moi que les différents partenaires sont relativement arcbutés sur leurs positions respectives. C'est un euphémisme que de dire cela. Mais je ne doute pas qu'avec la bonne volonté des uns et des autres, nous arriverons à un accord très satisfaisant et très important en tout cas pour le devenir et le développement de ce quartier.

M. LE MAIRE

Merci. Le deuxième Bernard BLANC.

M. BLANC B-L.

Je complète, si vous me le permettez, trois petits éléments sur ce projet dit urbain du Grand Parc. Il y avait un autre sujet qui était celui de la requalification du Centre Commercial Europe. Les adjoints et le Maire de quartier ont rencontré tous les commerçants qui s'inquiétaient beaucoup de la durée de la procédure. La bonne nouvelle, c'est qu'après mise en concurrence, nous attribuerons le marché à un opérateur le 15 octobre. Nous tenons les délais de façon à ce qu'il puisse y avoir une équipe qui prenne en charge la requalification de ce Centre Commercial.

Deuxième point que je voulais évoquer et qui me tient à cœur, c'est que nous avons fait reculer CDC HABITAT sur la démolition des 39 logements de la Barre D rue Counord parce que je ne comprends pas très bien comment, lorsqu'on est en Loi SRU en déficit, on supprime 39 logements.

Pour répondre à la question de l'impact sur le GES, tous les gens du bâtiment savent que ce qui en produit le plus, ce sont les démolitions-reconstructions. Donc là, nous allons être vertueux. Nous allons garder 39 logements sociaux sur ce site et nous allons éviter de produire des gaz à effet de serre extrêmement importants.

Il y aura un troisième temps qui est le 20 octobre avec la réunion sur le plan-guide. C'est là où nous allons reprendre un petit peu en main ce plan-guide puisque jusqu'à présent, on n'a pas eu énormément la possibilité de ré-intervenir. Donc le 20 octobre, nous aurons le plaisir de voir un petit peu où nous en sommes sur ce plan de requalification.

M. LE MAIRE

Merci Bernard. Il n'y a pas d'autres observations ? Non. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délibération 212, « Subvention de fonctionnement à l'A'URBA ».

AVENANT N°2 A LA CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT ET L'ANIMATION D'UNE MAISON DU PROJET POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND PARC

ENTRE La VILLE DE BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic, autorisé par la délibération n°..... en date du 29 septembre 2020.

Ci après désignée « la Ville »,

BORDEAUX METROPOLE, représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani autorisé par délibération du Conseil métropolitain n°..... en date du 25 septembre 2020

Ci après désignée « la Métropole »,

AQUITANIS, représentée par son Président....., autorisé par la délibération du conseil d'administration n°.....

Ci après désignée « Aquitanis »,

INCITE, représentée par son Président....., autorisé par la séance n°.....du conseil d'administration en date du

Ci après désignée « Incité »,

GIRONDE HABITAT, représentée par sa Directrice générale, Sigrid MONNIER, autorisée par la délibération du conseil d'administration n°2007-123 en date du 8 octobre 2007

Ci après désignée « Gironde Habitat »,

CDC HABITAT, représentée par son Directeur général, Jean-Baptiste DESANLIS, autorisé par la subvention de délégation de pouvoir de Monsieur Yves Chazelle, président du directoire du groupe en date du 3 décembre 2015

Ci après désignée « CDC HABITAT »,

ET

POLYCLINIQUE BORDEAUX NORD AQUITAINE, représentée par son Directeur, Philippe CRUETTE, autorisé par décision du conseil d'administration du Groupe Bordeaux Nord en date du 25 aout 2011

Ci après désignée « Polyclinique »,

et pris ensemble « Les Parties »

PREAMBULE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Grand Parc, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Aquitanis, Incité, Gironde Habitat, la CDC Habitat et la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine ont mis en place une Maison du Projet. Ce lieu d'animation, ouvert en octobre 2016, dédié aux habitants et usagers du quartier, s'inscrit dans une démarche de communication destinée à :

- informer et communiquer sur le projet de renouvellement urbain global et les opérations publiques et privées qui le composent ;
- proposer des temps de rencontre et d'échanges pédagogiques ;
- réunir les conditions pour une meilleure appropriation du projet.

Ce dispositif, initialement prévu pour une durée de 3 ans, a été prolongé d'une année supplémentaire suite à la signature de l'avenant n°1.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Depuis son ouverture, la Maison du Projet du Grand Parc remplit de façon très positive ses objectifs. Avec des expositions et des animations régulières, la Maison du Projet est un lieu d'animation dédié aux habitants et usagers du quartier et bien identifié par le public.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, il est décidé la poursuite des activités de la Maison du Projet sur une durée de trois années supplémentaires portant le terme de la convention partenariale au 30 juin 2023.

L'avenant n°2 prévoit la reconduction des mêmes conditions pour chacun des partenaires, celles-ci sont détaillées dans les articles suivants.

ARTICLE 2 – AVENANT POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL

Le contrat de bail est prorogé pour trois années supplémentaires, portant son terme au 30 juin 2023.

ARTICLE 3 – AVENANT POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES LIEES A LA MAISON DU PROJET

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération, à savoir :

	Budget global 2020 (juil-déc)	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)	TOTAL
Budget Ville	5 490 €	10 980 €	10 980 €	5 490 €	32 940 €
Budget Métropole	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	99 792 €
Budget partenaires	7 780 €	15 560 €	15 560 €	7 780 €	
<i>Aquitanis</i>	2 280 €	4 560 €	4 560 €	2 280 €	13 680 €
<i>InCité</i>	2000	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
<i>Gironde Habitat</i>	1500	3 000 €	3 000 €	1 500 €	9 000 €
<i>CDC Habitat</i>	1000	2 000 €	2 000 €	1 000 €	6 000 €
<i>Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine</i>	1000	2 000 €	2 000 €	1 000 €	6 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	179 412 €

ARTICLE 4 – AVENANT POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ANIMATION DU LOCAL

Bordeaux Métropole s'engage à doter la Maison du Projet d'un animateur par voie de contrat durant la validité de la convention et ses avenants successifs.

La Ville de Bordeaux est maître d'ouvrage de l'équipement. A ce titre, elle assumera tous les frais afférents au fonctionnement et à l'animation du lieu et se chargera d'appeler les participations des partenaires aux dépenses en année N+1.

La dépense estimée en fonctionnement et animation du local pour la période allant de juillet 2020 à juin 2023 est de 179 412 € TTC ; elle est répartie comme suit :

	Budget global 2020 (juil-dec)	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)
Loyer + Charges	5 220 €	10 440 €	10 440 €	5 220 €
<i>loyer + charges</i>	4 620 €	9 240 €	9 240 €	4 620 €
<i>Connexion intracité</i>	600 €	1 200 €	1 200 €	600 €
Animateur	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €
<i>Contrat</i>	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €
Expositions	2 900 €	5 800 €	5 800 €	2 900 €
<i>Temporaires</i>	1 400 €	2 800 €	2 800 €	1 400 €
<i>Fixes</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Documents de communication - impression	3 650 €	7 300 €	7 300 €	3 650 €
<i>Plaquette et fiches opération</i>	900 €	1 800 €	1 800 €	900 €
<i>Newsletter, invitations</i>	1 250 €	2 500 €	2 500 €	1 250 €
<i>Affiches, flyers</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
Evènements / animations	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €

ARTICLE 5 – DATE D’EFFET ET DUREE DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2020 et s’éteindra de plein droit le 30 juin 2023, date d’échéance du bail.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DES CONDITIONS D’EXECUTION DE L’AVENANT A LA CONVENTION

Le budget prévisionnel global du financement de la Maison du Projet pour les périodes juillet-décembre 2020, 2021, 2022 et janvier-juin 2023 figure en annexe 1. Les parties s’engagent, chacune pour ce qui la concerne, à respecter les orientations annuelles de ce budget. Les montants mentionnés dans le présent avenant sont des estimations prévisionnelles. Leur ajustement en fonction des coûts réellement constatés ou leur actualisation dans le temps ne nécessite pas la conclusion d’un avenant mais fera l’objet d’une validation par les parties dans le respect de leurs procédures internes respectives. En revanche, toute autre modification de la convention, son avenant ou des engagements des parties fera l’objet d’un avenant. Ainsi, toute variation de plus de 10% d’un élément du budget présenté en annexe fera l’objet d’un avenant.

ARTICLE 7 – CLAUSE JURIDICTIONNELLE

Les litiges susceptibles de naître à l’occasion du présent avenant seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 8 – ANNEXES

Annexe 1 : Budget prévisionnel

Fait en 7 exemplaires

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour Bordeaux Métropole,

Pour Aquitanis,

Pour Incité

Pour Gironde Habitat,

Pour la CDC Habitat

Pour la Polyclinique Bordeaux Nord

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel

DEPENSES GLOBALES MAISON DU PROJET

	Budget global 2020 (juil-dec)	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)	TOTAL
Loyer + Charges	5 220 €	10 440 €	10 440 €	5 220 €	31 320 €
<i>loyer + charges</i>	4 620 €	9 240 €	9 240 €	4 620 €	
<i>Connexion intracité</i>	600 €	1 200 €	1 200 €	600 €	
Animateur	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	99 792 €
<i>Contrat</i>	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	
Expositions	2 900 €	5 800 €	5 800 €	2 900 €	17 400 €
<i>Temporaires</i>	1 400 €	2 800 €	2 800 €	1 400 €	
<i>Fixes</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	
Documents de communication - impression	3 650 €	7 300 €	7 300 €	3 650 €	21 900 €
<i>Plaquette et fiches opération</i>	900 €	1 800 €	1 800 €	900 €	
<i>Newsletter, invitations</i>	1 250 €	2 500 €	2 500 €	1 250 €	
<i>Affiches, flyers</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	
Evènements / animations	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	9 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	179 412 €

RECETTES MAISON DU PROJET

	Budget global 2020 (juil-déc)	Budget global 2021	Budget global 2022	Budget global 2023 (janv-juin)	TOTAL
Budget Ville	5 490 €	10 980 €	10 980 €	5 490 €	32 940 €
Budget Métropole	16 632 €	33 264 €	33 264 €	16 632 €	99 792 €
Budget partenaires	7 780 €	15 560 €	15 560 €	7 780 €	
<i>Aquitanis</i>	2 280 €	4 560 €	4 560 €	2 280 €	13 680 €
<i>InCité</i>	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
<i>Gironde Habitat</i>	1 500 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	9 000 €
<i>CDC Habitat</i>	1 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	6 000 €
<i>Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine</i>	1 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	6 000 €
	29 902 €	59 804 €	59 804 €	29 902 €	179 412 €

D-2020/212

**A'urba. Subvention de fonctionnement 2020. Convention.
Décision. Autorisation**

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1969, l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba), est une association loi 1901. C'est l'outil stratégique de développement des territoires bordelais, girondins et aquitains. Par ses diagnostics, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, elle travaille à toutes les échelles, du quartier jusqu'aux systèmes métropolitains.

L'agence éclaire les responsables locaux dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leurs politiques publiques.

Ses membres, dont la ville de Bordeaux, sont des personnes morales ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement ou d'urbanisme.

Convention cadre 2016-2020

Une convention cadre pour la période 2016-2020 a été votée par délibération n° D-2016/178 du 2 mai 2016.

Les principaux sujets d'intérêt retenus par la ville de Bordeaux dans le projet d'agence pour la période 2016-2020 concernent :

- les nouvelles géographies des territoires,
- les stratégies métropolitaines transversales,
- les innovations méthodologiques, innovations de projet, capitalisation
- méthodologique et expertise
- les intelligences territoriales.

Compte tenu du programme de travail 2020, dont le détail est annexé à la présente délibération, il est proposé d'attribuer à l'A-urba une subvention de fonctionnement de 55 290 €, montant identique à celui accordé en 2019. Le montant des dépenses prévisionnelles de 6 567 780 €.

Sur la base de la présentation de l'ensemble de ce programme de travail 2020, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser à l'A'urba une subvention de fonctionnement de 55 290 €
- imputer la dépense sur le budget principal de la ville de Bordeaux de l'exercice en cours (chapitre 65, article 6574, fonction 72)
- signer la convention financière 2020 ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. BOUDINET

Il s'agit de reconduire une subvention de 55 000 euros pour cette Association qui réfléchit aux nouvelles géographies des territoires, aux stratégies métropolitaines transversales, aux innovations méthodologiques, aux innovations de projets ou encore aux intelligences territoriales.

Compte tenu du fait que cette Agence est l'outil stratégique de développement des territoires bordelais, girondins et aquitains, qui œuvrent depuis 50 ans et compte tenu de la piètre qualité du travail fourni, cela mériterait au moins d'interroger la nouvelle majorité dite écologique : « Pourquoi les mobilités, alors qu'ils font eux-mêmes le constat des résultats catastrophiques ? » « Pourquoi reconduire cette Agence sans même exiger une réorientation radicale de sa façon de penser la Ville et les mobilités, alors qu'ils font eux-mêmes le constat des résultats catastrophiques ? » Excusez-moi, je lis le texte d'une camarade militante. Tout ne vient pas de moi.

M. BLANC B-L.

Excusez-moi, j'aurais peut-être mieux fait de présenter la délibération avant votre intervention. Excusez-moi.

M. BOUDINET

Ah, pardon, je vous ai coupé ? Je suis vraiment désolé.

M. BLANC B-L.

C'est juste pour la compléter parce que ce n'est pas simplement dans la délibération, ce ne sont pas simplement les 55 290 euros, mais c'est tout de même le dispositif lui-même qui est intéressant. Les aides pour l'Agence d'urbanisme s'élèvent à plus de 6,5 millions d'euros sur un exercice. Vous avez donc à suivre l'ensemble des interventions proposées, le plan de route de l'Agence d'urbanisme. Il y a tout de même 66 projets, donc 6,7 millions d'euros en 2019, 6,5 millions d'euros en 2020.

Je voulais juste poser une question à ceux qui restent de l'équipe municipale précédente. Il y a un article 7 qui dit que « La Collectivité peut exercer son contrôle, et notamment la Ville de Bordeaux, sur la réalisation des actions prévues ». Nous sommes en 2020. Nous sommes à mi-parcours. Est-ce que nous pouvons disposer d'une évaluation à mi-parcours, de façon à pouvoir conduire avec l'Agence d'urbanisme, l'évaluation finale à la fin de l'exercice ?

M. LE MAIRE

Merci. Je ne sais pas à qui est destinée la question, mais si quelqu'un veut y répondre dans ceux qui restent de l'ex-majorité comme dit Bernard BLANC.

M. ROBERT

Je ne comprends pas le sens de votre question, Monsieur BLANC.

M. BLANC B-L.

Simplement, il y a des délibérations qui nous intéressent au premier chef. J'en relevais trois. Par exemple la mise en œuvre du SCoT, l'adaptation climatique en milieu urbain, quelles solutions, et l'intensité urbaine, qui sont des vraies questions d'urbanisme. On est à mi-parcours de l'exercice 2020 de ce plan d'action. On est d'accord ?

M. ROBERT

Oui.

M. BLANC B-L.

Et il est dit dans la délibération que l'organisme s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, de la réalisation des actions prévues. Donc ma question est juste de savoir : « Est-ce que nous avons à mi-parcours – on est au mois de septembre – eu une évaluation menée avec l'Agence d'urbanisme et la Ville de Bordeaux ? » C'est juste une question de façon à savoir si je peux récupérer de la matière ou pas.

M. ROBERT

Monsieur le Maire, vous êtes aux manettes. Si vous avez envie de demander une évaluation de ces actions à l'A'URBA, vous la demandez. C'est vous qui avez les manettes.

M. LE MAIRE

Non, mais il vous demande ce que vous avez fait ou pas fait.

M. BLANC B-L.

Cela veut dire que cela ne vous intéresse pas.

M. ROBERT

S'il y avait une évaluation de nos actions à mener, pour savoir ce qu'on a fait ou pas fait, vous n'allez pas nous demander l'autorisation pour la faire. S'il vous plaît, si vous avez envie de le faire, vous le faites. Si vous n'avez pas envie de le faire, vous ne le faites pas et je suis sûr que vous n'allez pas vous priver.

M. BLANC B-L.

C'est ce que je voulais vérifier. C'est qu'effectivement, il n'y a pas de suivi de ce programme.

M. LE MAIRE

Bon, je propose que l'on passe à la suite. Qui souhaite intervenir encore sur cette délibération ? On a donc l'intervention de Monsieur BOUDINET qui avait été faite *a priori*. On peut voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame Delphine JAMET. Délibération n°217 : « Modalités d'accueil des stagiaires gratifiés et déroulement des stages - Décision. Autorisation ».



**CONVENTION 2020 - Subvention de fonctionnement
entre l'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'urba) et la ville de Bordeaux**

Entre les soussignés

L'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'urba), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au Bassin à flot n°1, Quai Armand Lalande - BP 71 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente Véronique Ferreira dûment habilitée par le Conseil d'administration,
ci-après désignée « organisme bénéficiaire »

Et

La ville de Bordeaux, dont le siège social est situé Place Pey Berland, 33000 Bordeaux, représentée par son Maire dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil municipal du
ci-après désignée « la ville de Bordeaux »

PREAMBULE

La ville de Bordeaux a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Bordeaux attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année 2020.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions décrit à l'annexe 1 – Programme d'actions.

Dans ce cadre, la ville de Bordeaux contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

La ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à **55 290 euros**, équivalent à **0.84 %** du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 6 567 780 €), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à la ville de Bordeaux selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La ville de Bordeaux procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de **44 232 €**, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de **11 058 €** après les vérifications réalisées par la ville de Bordeaux conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2021, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par la Présidente ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 3,

- les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par la Présidente (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels).
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de la ville de Bordeaux dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à la ville de Bordeaux la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer la ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR LA VILLE DE BORDEAUX

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par la ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de la ville de Bordeaux, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à la ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par la ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de la ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour la ville de Bordeaux:

Monsieur le Maire de Bordeaux
Place Pey Berland
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Madame la Présidente
Bassin à flot n°1
Quai Armand Lalande
BP 71 Bordeaux cedex

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- annexe 1 : programme d'actions 2020
- annexe 2 : budget prévisionnel 2020
- annexe 3 : modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

Le Maire de la ville de Bordeaux

La Présidente de l'A'urba
Madame Véronique Ferreira

PROGRAMME DE TRAVAIL 2020

Document à destination des membres du comité technique de l'**a-urba**

Mai 2020

Le programme de travail 2020 de l'a-urba réaffirme et décline les priorités du projet d'agence. Il s'organise en quatre grands chapitres, conformément à ce document de référence :

Chapitre 1 : nouvelles géographies des territoires

Chapitre 2 : stratégies métropolitaines transversales

Chapitre 3 : innovations méthodologiques, innovations de projet

Chapitre 4 : intelligences territoriales

Les travaux, études et démarches proposés par l'a-urba visent à apporter et partager une expertise et à mettre en perspective les enjeux et problématiques des territoires. Ils se positionnent sur une chaîne d'intervention allant de l'appui à la définition de stratégies à moyen terme à leur déclinaison opérationnelle favorisant leur mise en œuvre. L'agence s'attache ainsi à offrir un éclairage aux décideurs en se plaçant à l'articulation des échelles, des thématiques et des acteurs.

Le programme de travail 2020 prend en compte et traduit les centres d'intérêt et les attentes des partenaires. En tant que structure d'ingénierie à vocation partenariale, les productions de l'agence figurant dans ce programme annuel sont mutualisées avec tous ses adhérents.

Le programme 2020 s'inscrit, à la fois, dans une logique de poursuite, d'approfondissement ou de déclinaison de réflexions déjà engagées et dans une volonté de se saisir de sujets nouveaux invitant à une innovation continue sur le plan thématique et/ou méthodologique.

Le programme de travail 2020 est valorisé à ce jour à 7500 jours correspondant à l'évaluation de nos capacités de travail pour 2020.

Ce programme a été approuvé par l'assemblée générale de l'agence du 28 janvier 2020.

CATALOGUE DES FICHES PROJETS 2020

Les fiches projets ci-après ont été rédigées dans le cadre de l'élaboration partenarial du programme de travail de l'agence d'urbanisme et déclinées au travers de conventions annuelles ou pluriannuelles de subventionnement, d'objectifs et de moyens.

Elles présentent, ici dans une version synthétique, les études que se propose de conduire l'agence durant l'année 2020.

Elles pourront faire l'objet de modifications dans le courant de l'année, modifications rendues nécessaires du fait d'évolutions ou contraintes, sans que cela dénature les orientations générales du programme, ni plus globalement le projet d'agence.

Ce programme de travail sera conduit dans le cadre des différentes conventions partenariales signées et toutes encadrées par la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ainsi que les différents textes applicables aux agences, notamment l'article L.132-6 du code de l'urbanisme et la note technique du 30 avril 2015.

Comme le rappelle la note technique précitée, *« les activités correspondant au programme partenarial sont des activités propres de l'agence dont les résultats lui appartiennent et ne constituent en aucun cas des prestations au profit de ses membres : ces activités ne relèvent donc ni du droit de la concurrence, ni du droit de la commande publique »*. Et la note de poursuivre que *« les études réalisées dans le cadre du programme partenarial d'activités sont la propriété de l'agence. Chaque membre peut en avoir communication et en utiliser les résultats, selon les modalités pratiques définies par les instances de l'agence »*.

Et au-delà d'en disposer, chaque membre peut participer à la construction de ces études dans un esprit d'intérêt partagé. Il existe quatre critères qualifiants et structurants définissant cet intérêt collectif :

- ✓ Le thème
- ✓ Le périmètre
- ✓ La méthode
- ✓ Le caractère expérimental

Dans ces conditions, et dans les limites de son obligation de moyens, l'agence mettra en œuvre les diligences nécessaires pour faire aboutir ces projets. Le contenu de ces fiches et les projets qu'elles contiennent constituent des documents de travail réservés aux partenaires financeurs de l'agence et restent non communicables en l'état.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Chapitre 1 : Nouvelles géographies des territoires	8
☛ Grands territoires de projets métropolitains	
- Boulevards – Projet métropolitain	9
- Rocade (suite)	11
- OIM's OIN	12
- Intégration territoriale gares Nouvelle-Aquitaine – Zoom RER métropolitain	13
☛ Systèmes territoriaux départementaux et régionaux	
- Dynamiques des territoires girondins	14
- Appui technique auprès des PNR	15
- Coopérations métropolitaines	16
- La forêt landaise et ses marges urbaines	17
- Sraddet – Appui à la mise en œuvre	18
- Analyses et mises en œuvre de l'interterritorialité	19
☛ Périurbanité	
- Faire projet dans le périurbain	20
- Collèges en Gironde	21
- Franges urbaines et lisières	22
Chapitre 2 : Stratégies métropolitaines transversales	24
☛ Chantiers partenariaux	
- Chantier de la charte des Mobilités – Animation de la charte du Grenelle	25
- Chantier de la charte des Mobilités – A grands et petits pas	26
- Les grands enjeux des transports publics sur Bordeaux Métropole	27
- Métropole de la qualité de vie – Urbanisme favorable à la santé	28
- Métropole de la qualité de vie – Ville sensible	29
- Métropole de la qualité de vie – Logement, quartier, opération	30
- Métropole de la qualité de vie – Charte du bien construire	31
- Métropole de la transition écologique – énergie et climat	32
- Métropole active	33
- Ville et équipements servants	34
- L'atelier des espaces publics	35
- Espaces publics – GAM et voies à dominante de circulation	36
- Equipements et vie quotidienne	37
- Les étudiants dans la métropole bordelaise	38
☛ Procédures et dispositifs	
- Habitat mise en œuvre du PLU – POA Habitat	39
- Référentiel paysage métropolitain	40
- Eau et Urbanisme	41
- Mise en œuvre du SCoT – Trajectoire(s)	42
- PLUI Stratégie	43
- Mobilité – suivi mise en œuvre du POA mobilité du PLUI	44
- Politique de la ville	45
- Projet européen Atlas WH	46

Chapitre 3 : Innovations méthodologiques, innovations de projet	48
☛ Territoires quotidiens, territoires de projets	
- Appui technique à l'élaboration des projets de territoires	49
- Revues de territoires – Bordeaux Métropole	50
- Intensité urbaine	51
- Adaptation climatique en milieu urbain, quelles solutions ?	52
- Territoires de projets	53
☛ Recherche et développement	
- Recherche et développement – graphisme, SIG, données	56
- Recherche et développement – socio-économie urbaine	57
- Recherche et développement – projet urbain	58
- Animation thématique et chantiers transversaux	59
- Veille juridique et expertise dans le cadre des études	60
- Expertises et coopérations	61
Chapitre 4 : Intelligences territoriales	62
☛ Suivi de la mise en œuvre des politiques urbaines	
- Programmation urbaine et outil d'observation de l'évolution	63
- Indicateurs territoriaux innovants	64
-	
☛ Observatoires	
- Enquête annuelle sur les loyers	65
- Observatoire de l'activité économique et de l'emploi (A2E)	66
- Observatoire de l'habitat et des modes de vie	67
- Observatoire des mobilités et des rythmes de vie	68
- Observatoire de la nature et de l'agriculture	69
- Conférences partenariales de l'immobilier	70
- Aménagement commercial	71
☛ Fonds documentaires numériques	
- Fonds documentaires numériques – centre de documentation	73
- Fonds documentaires numériques – bases de données	74
- Fonds documentaires numériques – SIG	75
- Fonds documentaires numériques – photothèque	76
- Fonds documentaires numériques – cartotheque	77
- Enquête Permis de Construire	78
-	
☛ Publications	
- CaMBo	79
- Evènements et accueil de délégations	80
- Communication et médiation des études	81
- Une année d'événements pour les 50 ans de l'a-urba	82
- Lectures urbaines – presqu'île d'Ambès	83

CHAPITRE 1
Nouvelles géographies des territoires

PA1-Grands territoires de projets métropolitains

PROJET 200001

LIBELLE DU PROJET

Boulevards - projet métropolitain

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba a mené, depuis 2015, plusieurs études sur les boulevards et a ainsi capitalisé une expertise transversale sur ce sujet, qui permet d'éclairer le débat et la décision publics.

Bordeaux Métropole souhaite engager en 2020 un grand projet d'aménagement sur les boulevards permettant de faire muter les boulevards d'un espace routier à un espace urbain, de faire des barrières les lieux de revitalisation des boulevards, d'assurer un meilleur partage entre différents modes de déplacement et d'améliorer les conditions de mobilité sur la Plaine rive droite.

Dans ce contexte est lancée une concertation " boulevards" sur la partie rive gauche, pilotée par Bordeaux Métropole en étroite collaboration avec les services des villes concernées par les boulevards en rive gauche. Parallèlement, Bordeaux Métropole et les communes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens souhaitent également mener une concertation sur la rive droite.

Dans ce cadre, le travail de l'a-urba complètera les études déjà réalisées sur les boulevards et comportera deux volets :

1-Diagnostic, enjeux, orientations rive droite

Il s'agit de définir et de mettre en cohérence les tracés urbains qui, depuis le pont Chaban-Delmas jusqu'au futur pont Simone Veil, permettront d'améliorer les conditions de mobilité sur la plaine rive droite. Un premier rendu de cette étude permettra de qualifier plus précisément les contours des boulevards de la rive droite. Cette réflexion se fera en cohérence avec les études et procédures menées au sein de chacun des projets d'aménagement et de renouvellement de ce site (Brazza, Bastide-Niel, ZAC Pont Rouge, Joliot Curie, ZAC Garonne Eiffel, ZAC des quais) et intègrera les attentes des acteurs rencontrés.

2-Accompagnement à l'élaboration d'un document de cadrage autour du territoire des boulevards et des barrières

Ce travail donnera lieu à la réalisation d'un rapport et de plans problématisant et localisant l'ensemble des éléments de débat sur les visions, les attentes et les enjeux. Il poursuivra deux ambitions :

- approfondir certains enjeux en décrivant notamment leurs incidences et les éventuelles incompatibilités thématiques et territoriales ;
- synthétiser et hiérarchiser les enjeux à partir d'une grille de critères construite et validée collectivement.

Ce travail s'appuiera notamment sur l'animation d'ateliers mobilisant les divers partenaires du projet.

Nombre de jours prévus

380

Chef de projet

Sophie HADDAK-BAYCE

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PA1-Grands territoires de projets métropolitains

PROJET 200002

LIBELLE DU PROJET

Rocade (suite)

Objectifs et résultats attendus

La rocade représente la voie majeure qui relie les territoires de la métropole bordelaise, tout en assurant son accessibilité vers et depuis la Gironde, la région Nouvelle-Aquitaine et le reste de la France. Longtemps considérée comme un simple "tuyau" autoroutier, la rocade a isolé les parties de territoire qu'elle traverse et les aménagements - enseignes économiques mises à part - lui ont tourné le dos. Son fonctionnement actuel pousse à revoir son articulation avec le territoire.

Depuis 2017, l'agence a initié la constitution d'un programme identifiant les lieux et les axes stratégiques pour repenser à la fois les politiques de mobilités et l'aménagement des territoires économiques, résidentiels, et naturels.

En 2020, l'a-urba pourrait concentrer sa réflexion plus particulièrement sur la déviation d'Eysines (RD1215), prolongement de la rocade bordelaise de l'échangeur n°8 jusqu'au lieu-dit Cantinolle. Il s'agirait d'apporter une vision globale des enjeux et des potentialités en termes de fonctionnement et d'organisation possible de la mobilité, d'organisation du paysage, de potentialités foncières ...et d'aider à préciser quels aménagements sont à terme envisageables.

Par ailleurs, l'agence poursuivra le travail réalisé en 2019 sur la zone d'activités Mermoz La Forêt - Eysines située en front de rocade et de RD1215, par une identification des leviers d'activation pour les préconisations qui ont été formulées et une proposition d'agenda d'opportunités.

Enfin, l'agence pourrait accompagner une expérimentation autour du lien bruit et renforcement de la cohérence paysagère et écologique menée dans le cadre du plan d'actions 2019/2023 du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Bordeaux Métropole.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Mélina GABOREAU

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PA1-Grands territoires de projets métropolitains

PROJET 200003

LIBELLE DU PROJET

OIM's OIN

Objectifs et résultats attendus

L'agence actualisera et capitalisera les travaux réalisés sur les indicateurs stratégiques relatifs à ces sites majeurs de développement métropolitain.

Elle poursuivra en particulier son travail d'actualisation des données en matière d'immobilier d'entreprise et d'emploi, qui permettent aux chargés d'opération de disposer d'outils de connaissance et de suivi.

L'a-urba pourra également alimenter une réflexion sur les grandes opérations et la dynamiques des territoires : quel rôle de ces trois secteurs de projets dans la dynamique économique métropolitaine ? Entre Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique (+ 30 000 emplois) et les deux Opérations d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroport et Bordeaux Inno Campus (+ 10 000 emplois chacune), ce sont 50 000 emplois qui devraient être créés sur ces trois secteurs de projet à horizon 2030.

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Thibaut LURCIN

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PA1-Grands territoires de projets métropolitains

PROJET 200004

LIBELLE DU PROJET

Intégration territoriale gares Nouvelle Aquitaine - zoom RER métropolitain

Objectifs et résultats attendus

Cette ligne d'étude permet d'amorcer un travail d'accompagnement de la réflexion des collectivités partenaires portant sur les gares du futur RER métropolitain. En cohérence avec les réflexions déjà lancées par la région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, la SNCF ainsi que les travaux déjà menés dans le cadre de Movable et de l'InterScot, le travail portera sur trois aspects :

- Analyse des dynamiques territoriales et des évolutions de la demande autour des gares de TER de l'agglomération bordelaise. Cet travail pourra aboutir à une hiérarchisation des gares en fonction des évolutions prévisibles de la demande et à l'identification des "portes d'accès" au RER métropolitain ;
- Etude des enjeux de mobilité et d'intermodalité de chacune des gares : services aux usagers, informations ; accès en voiture, en transports collectifs, à pied, à vélo ; localisation et dimensionnement des parking relais ;
- Analyse de l'intégration urbaine de chacune de ces gares : intégration dans le tissu urbain environnant, potentialité d'aménagement, projets de PLUi (densification), étude de déplacement de la gare pour un emplacement plus accessible.

Le périmètre d'étude est défini par les gares de Saint Mariens-Saint Yzan, Macau, Arcachon, Libourne et Langon.

Nombre de jours prévus

155

Chef de projet

François PERON

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PA2-Systèmes territoriaux départementaux et régionaux

PROJET 200005

LIBELLE DU PROJET

Dynamiques des territoires girondins

Objectifs et résultats attendus

Depuis les premières réflexions collectives engagées en 2007, l'a-urba alimente et participe aux échanges de l'InterSCoT girondin et contribue activement à ses différentes instances.

Pour continuer les travaux d'analyses et de construction de diagnostic à l'échelle départementale, mais aussi pour affiner sa connaissance des différents territoires girondins, l'agence continue d'accompagner ses partenaires, en particulier l'Etat et le département de la Gironde, sur ces enjeux départementaux.

En 2020, les projets menés par l'agence dans ce cadre s'organiseront autour de trois axes :

- la production d'un document de diagnostic des territoires girondins sous forme de chiffres clés portant sur diverses thématiques, à l'image de la publication « Métroscopie » réalisée en 2019 sur la métropole bordelaise ;
- l'apport de l'agence en expertise auprès de quelques territoires girondins qui ont besoin d'un appui en matière d'ingénierie urbanistique, afin de les aider dans la structuration de leurs réflexions stratégiques et l'avancée de leurs projets ;
- l'animation d'un groupe technique partenarial permettant de produire, à partir notamment de l'expérience du Département, des documents d'informations autour des questions foncières, qui seront ensuite partagés avec les différents acteurs locaux concernés.

Nombre de jours prévus

120

Chef de projet

Lionel BRETIN

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PA2-Systèmes territoriaux départementaux et régionaux

PROJET 200006

LIBELLE DU PROJET

Appui technique auprès des PNR

Objectifs et résultats attendus

L'agence poursuivra, en 2020, son travail d'accompagnement méthodologique et d'expérimentation auprès des Parc Naturels Régionaux (PNR).

L'a-urba a déjà accompagné, en lien avec la région Nouvelle-Aquitaine, le PNR du Médoc dans l'élaboration du livre blanc de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture, consacré à l'aménagement des zones économiques.

Le travail réalisé sur la commune de Saint-Laurent-de-Médoc en 2019 en collaboration avec le PNR Médoc a permis de mettre en évidence les étapes et "ingrédients" nécessaires pour développer de nouvelles formes urbaines adaptées aux spécificités du territoire, aussi bien dans l'offre de logements proposée (répondant aux besoins des habitants) que dans les formes urbaines et leur organisation.

A partir de ce premier travail, l'a-urba propose d'étendre en 2020 son analyse à l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les unités paysagères. Ce travail aboutira à la formalisation du livre blanc des nouvelles formes urbaines.

Nombre de jours prévus

75 jours

Chef de projet

Céline CASTELLAN

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PA2-Systèmes territoriaux départementaux et régionaux

PROJET 200007

LIBELLE DU PROJET

Coopérations métropolitaines

Objectifs et résultats attendus

Depuis 2015, l'agence a été partie prenante dans la démarche "Bordeaux métropole coopérative" destinée à développer des formes actives de partenariat et de coopération entre la métropole bordelaise et des territoires proches ou plus lointains.

En 2020, cet accompagnement se poursuivra sur plusieurs dimensions :

- identifier, à travers des diagnostics territoriaux, les territoires et les enjeux d'interdépendance avec Bordeaux Métropole pouvant conduire à des choix de coopérations pertinentes ;
- travailler avec les territoires girondins en proximité : repérer les thématiques prioritaires pour imaginer les modalités de mise en œuvre des actions interterritoriales les mieux adaptées aux enjeux ;
- potentiellement explorer des pistes de coopérations avec l'autre territoire métropolitain le plus en lien avec Bordeaux : Toulouse, et ce dans la continuité du travail mené dans le cadre de l'Atlas de l'espace métropolitain de Bordeaux et du dossier CaMBo consacré à ce sujet.

Nombre de jours prévus

80

Chef de projet

Lionel BRETIN

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PROJET 200008

LIBELLE DU PROJET

La forêt landaise et ses marges urbaines

Objectifs et résultats attendus

L'agence a mené en 2019 une étude nouvelle visant à déferminer les différents enjeux (économiques, environnementaux, urbains ...) de la forêt gasconne et à apporter les éléments de connaissance susceptibles d'éclairer les futures décisions. Les investigations techniques, les réunions et ateliers avec les acteurs concernés ont fait l'objet d'un livrable.

En 2020, l'a-urba contribuera à la finalisation de cette réflexion sur la stratégie métropolitaine forestière portée par Bordeaux Métropole. Il s'agira plus particulièrement de :

- 1) Tirer les grands enseignements des travaux menés pour préparer un atelier de synthèse dont l'objectif est d'exposer et de débattre des enjeux étudiés. Cet atelier sera suivi d'un rapport permettant de poser les bases d'un projet partagé, précurseur d'une proposition de plan d'actions métropolitain ;
- 2) L'a-urba pourrait parallèlement compléter, en lien avec les communes forestières, l'enquête qu'elle a réalisée sur les usages de la nature en ville.

Nombre de jours prévus

30

Chef de projet

Vincent SCHOENMAKERS

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PROJET 200009

LIBELLE DU PROJET

Sraddet – Appui à la mise en œuvre

Objectifs et résultats attendus

Le SRADDET a été voté par les élus régionaux le 16 décembre 2019. L'enjeu est désormais de développer des actions permettant d'accompagner l'appropriation des contenus de ce document cadre ainsi que sa mise en oeuvre sur le territoire néo-aquitain. Un dispositif d'accompagnement doit ainsi être déployé d'une part en interne au Conseil régional et, d'autre part, auprès des partenaires publics du territoire (en particulier les porteurs de SCoT qui doivent prendre en compte les orientations du SRADDET), en s'appuyant sur des structures disposant d'une bonne connaissance des enjeux et des acteurs régionaux.

Ainsi, les agences d'urbanisme audap (agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées) et a-urba sont mobilisées dans leur rôle d'intermédiation et de "tiers lieu" de confiance. Elles poursuivront en 2020 le travail engagé pour faire vivre le Sraddet sur l'ensemble de ce territoire. Dans cet objectif, les deux agences mobiliseront leur expertise pour faciliter le dialogue entre, d'une part la Région et les services de l'Etat (participation aux ateliers de travail et à l'élaboration du guide d'application du Sraddet) et, d'autre part, entre la Région et les territoires (conception et animation de dispositifs adhoc de dialogue territorial et interterritorial autour de sujets en lien avec le Sraddet), dans une dynamique inscrite dans la durée.

Cette intervention se déroulerait sur le 2ème semestre 2020.

Nombre de jours prévus

75

Chef de projet

Vincent SCHOENMAKERS

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PROJET 200010

LIBELLE DU PROJET

Analyses et mises en oeuvre de l'interterritorialité

Objectifs et résultats attendus

Cette réflexion recouvre deux projets destinés à explorer, tester et développer l'interterritorialité:

1. L'interterritorialité appréhendée du point de vue de la mise en oeuvre, avec la poursuite de travaux (et l'expérimentation de méthodologies) sur l'Entente Val de Charente Océan.

Après les travaux de cartographie et l'atelier citoyen réalisés en 2019, des ateliers politiques pourront être organisés après les élections municipales afin de permettre une appropriation par les nouveaux élus des contenus produits dans la perspective d'une mise en oeuvre du projet. Par ailleurs, pourrait être organisé un second atelier citoyen en mobilisant de nouveau les conseils de développement.

2. L'interterritorialité appréhendée d'un point de vue technique, avec une recherche autour de la question du métabolisme urbain et/ou territorial. Plusieurs angles devront être exploités:

- Un état de l'art de la recherche scientifique en analysant les travaux réalisés et en rencontrant un panel de chercheurs investis sur la question ;
- Un travail de recensement et de représentation des données disponibles pour illustrer la question du métabolisme: données alpha-numériques (en lien avec les fournisseurs de données et partenaires techniques de l'agence) et données SIG (carte des réseaux, des continuités, etc.) ;
- Un travail d'approfondissement sur une thématique spécifique à définir (eau, matériaux, alimentation, énergie) en fonction de la disponibilité des données et de l'avancée de la réflexion sur le sujet.

Nombre de jours prévus

75

Chef de projet

François COUGOULE

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PA3-Périurbanité

PROJET 200011

LIBELLE DU PROJET

Faire projet dans le périurbain

Objectifs et résultats attendus

Ce projet est le prolongement de la ligne "usages et modes de vie dans le périurbain". Il s'organisera selon deux volets :

- Elaboration d'outils de restitution et organisation de temps de partage et d'échanges, avec les partenaires de l'agence, autour de l'enquête "Etre périurbain en Gironde". Cette enquête a été réalisée auprès de 1600 habitants du périurbain girondin et apporte un regard nouveau sur leurs modes de vie et leurs attentes. Ses résultats constituent un matériau riche pouvant interroger la mise en oeuvre de politiques publiques relatives aux usages et modes de vie de ces habitants.
- Poursuite de la réflexion par l'élaboration de propositions autour des manières de "faire projet" dans le périurbain.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Cécile RASSELET

Direction scientifique

Jean-Marc OFFNER

PROJET 200012

LIBELLE DU PROJET

Collèges en Gironde

Objectifs et résultats attendus

En 2019, l'agence a réalisé une étude permettant de disposer de clés de lecture pour penser au mieux l'implantation de collèges en observant, de manière rétrospective, les effets de l'implantation de collèges de moins de 15 ans, sur plusieurs communes de Gironde, dans une approche multithématique. Cette étude, réalisée à partir d'une analyse d'indicateurs et intégrant un volet qualitatif, a fait l'objet d'un livrable dense. Un prolongement des travaux sur la thématique des collèges pourrait être réalisé en 2020.

A ce jour, le sujet d'étude (dont le démarrage est prévu au 2^{ème} semestre 2020) n'ayant pas encore été défini, il pourrait être précisé ou réorienté en fonction des échanges avec les partenaires de l'agence.

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Stella MANNING

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PROJET 200013

LIBELLE DU PROJET

Franges urbaines et lisières

Objectifs et résultats attendus

L'agence a développé depuis trois ans une méthode innovante d'analyse des secteurs d'interface entre espaces agricoles et urbains. Le caractère innovant de ce travail repose sur deux aspects: la prise en compte des enjeux agricoles au même niveau que les enjeux urbains et l'intégration des usages dans l'approche développée.

En 2020, ce travail sera valorisé sous la forme d'une publication synthétique et sera approfondi à travers de nouvelles études de cas, portant notamment sur l'opérationnalité dans les phases d'aménagement de ces lisières.

Nombre de jours prévus

70

Chef de projet

Céline CASTELLAN

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

CHAPITRE 2
Stratégies métropolitaines transversales

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200014

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la mobilité - Animation de la charte du Grenelle

Objectifs et résultats attendus

L'agence pourra poursuivre son travail d'animation et de mise en dialogue des six grands chantiers de la Charte des mobilités, tels que redéfinis lors de l'événement organisé en novembre 2018 :

- la voiture "autrement", co-voiturage et rocade "intelligente"
- accès aux emplois et rythmes de travail (politiques temporelles)
- la mobilité piétonne universelle et à l'école sans voiture ("A grands et petits pas")
- grandes allées métropolitaines
- livraisons urbaines
- réseau de transport collectif supra-métropolitain

Elle pourra également éclairer les grands enjeux et les politiques de mobilité sur Bordeaux Métropole au regard des propositions contenues dans la Charte des mobilités.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Valérie DIAZ

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PROJET 200015

LIBELLE DU PROJET

Chantier de la charte des mobilités - A grands et petits pas

Objectifs et résultats attendus

L'agence a développé depuis plusieurs années une approche innovante et ambitieuse de la mobilité piétonne. A ce titre, "A grands et petits pas" (regroupement des mesures mobilités piétonne universelle et à l'école sans voiture de la Charte des mobilités) est l'un des six grands chantiers de cette charte. Celui-ci comprend à la fois des actions au long cours et la mise en œuvre d'expérimentations.

Ainsi, l'a-urba mènera, en 2020, des travaux d'accompagnement des partenaires pour l'élaboration de leurs stratégies de mobilité active (notamment le Plan Modes Actifs de Bordeaux Métropole), développera des expérimentations sur des territoires de projet (notamment l'OIN Bordeaux Euratlantique sur les questions d'orientation des piétons au sein de ce nouveau quartier) et continuera de mener des actions de sensibilisation, de pédagogie et d'expérimentation autour du thème "à l'école sans voiture" en partenariat avec les communes et les acteurs de l'éducation.

Nombre de jours prévus

80

Chef de projet

François PERON

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200016

LIBELLE DU PROJET

Les grands enjeux des transports publics sur Bordeaux Métropole

Objectifs et résultats attendus

Afin de nourrir la réflexion de Bordeaux Métropole sur la mise en place du service public de mobilité de demain, l'agence réalisera un porter à connaissance consistant en une revue synthétique des principales études d'observation et de planification de la mobilité qu'elle a menées sur l'agglomération bordelaise ces dernières années.

L'a-urba pourra également effectuer un travail prospectif permettant d'identifier les territoires à enjeux sur lesquels la mobilité pourrait évoluer dans les prochaines années ou mener un benchmark auprès des autres agglomérations sur des sujets novateurs en termes de mobilité.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Valérie DIAZ

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200017

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la qualité de vie - Urbanisme favorable à la santé

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba mène depuis plusieurs années des études et travaux sur la prise en compte de la santé dans les politiques publiques et dans les projets urbains.

En 2020, elle organisera des temps de partage et de sensibilisation des acteurs locaux et nationaux à partir du guide national ISadOrA (intégration de la santé dans les opérations d'aménagement) auquel elle a contribué. En particulier, des actions de sensibilisation seront conduites auprès des services des collectivités partenaires. L'agence pourra également être mobilisée en tant que "personne ressource" dans le cadre des EIS (évaluation des impacts sur la santé) lancées par Bordeaux Métropole, afin de valoriser les contenus du guide ISadOrA dans ces démarches locales.

En outre, le travail de suivi de la prise en compte par les promoteurs des recommandations formulées dans le cadre de l'EIS conduite sur la ZAC du Tasta à Bruges fera l'objet d'une restitution synthétique des différents permis de construire, analysés par l'a-urba, auprès de l'équipe évaluatrice.

L'agence participera également à des réflexions métropolitaines sur la qualité de l'air.

Enfin, elle capitalisera son expertise sur la question de l'urbanisme et la santé en accompagnant le Grand Angoulême dans la définition d'une stratégie en santé environnement.

Nombre de jours prévus

115

Chef de projet

Bob CLEMENT

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200018

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la qualité de vie - Ville sensible

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba a formalisé et expérimenté une approche sensible de l'espace. En 2020, elle poursuivra son travail de valorisation de ses travaux sur la ville sensible et pourra organiser de nouvelles promenades sensibles. Réunissant habitants, usagers, techniciens et élus, ces promenades sensibles offrent aux différents acteurs d'un projet l'opportunité d'expérimenter et de "conscientiser" leur ressenti de l'espace ; elles sont particulièrement adaptées aux sites en devenir.

Par ailleurs, l'agence engagera également, à partir de l'été 2020, une réflexion préalable à la mise en œuvre d'un projet de constitution d'un patrimoine sonore métropolitain.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Bob CLEMENT

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200019

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la qualité de vie - logement, quartier, opération

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba a engagé, depuis 2018, une réflexion dont l'objectif est d'évaluer la qualité des opérations de logements produites sur le territoire de la métropole bordelaise, au regard des orientations fixées dans les documents stratégiques, en particulier le plan local d'urbanisme.

Dans ce cadre, un décryptage d'une vingtaine d'opérations a été réalisé ; ce dernier a donné lieu à une première analyse des grandes tendances à l'œuvre et à une identification des bonnes pratiques et marges de progrès. L'agence poursuivra, en 2020, cette démarche sur la qualité du logement selon trois axes :

- Développer l'analyse des opérations-test en croisant les notions de densité, morphologie urbaine et qualité de vie, au sein des différentes situations urbaines observées ;
- Elargir l'échantillonnage pour poursuivre et diversifier l'analyse d'opérations récentes ;
- Décrypter les processus de production avec les différents acteurs de l'urbain pour approfondir les thématiques et proposer de nouveaux outils.

Nombre de jours prévus

140

Chef de projet

Catherine COURREAUD-LE CALVE

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200020

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la qualité de vie - Charte du bien construire

Objectifs et résultats attendus

L'agglomération bordelaise est dans une phase très dynamique de développement qui se traduit par de nombreux chantiers de construction et de rénovation au sein des grands sites d'aménagement ou sous forme d'opérations plus restreintes dans le diffus.

En co-rédigeant une "Charte du Bien Construire" Bordeaux Métropole a souhaité s'engager avec les professionnels de la construction dans un processus d'accompagnement et d'évaluation visant à optimiser la qualité constructive et d'usage des bâtiments produits.

L'agence appuie la mise en œuvre de ce dispositif et son évaluation, en lien avec la démarche "qualité de vie".

Ainsi, en parallèle de l'évaluation technique menée par l'Agence Qualité Construction, l'a-urba est en charge du volet « évaluation citoyenne », qui sera mené sous forme d'enquêtes auprès des usagers de nouveaux bâtiments.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Catherine COURREAUD-LE CALVE

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200021

LIBELLE DU PROJET

Métropole de la transition écologique - énergie et climat

Objectifs et résultats attendus

En 2018, l'agence a initié un travail de fond visant à comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la formation des îlots de chaleur urbains (ICU) à l'échelle des différents tissus urbains constitutifs de la métropole bordelaise. Pour chacun des tissus étudiés, des recommandations d'action sur l'espace public et l'espace privé sont formulées, puis traduites sous forme réglementaire pour aider à une plus grande prise en compte de cet enjeu dans le PLU 3.1 de Bordeaux Métropole. En 2020, deux tissus résidentiels importants de la métropole bordelaise seront étudiés : les grands ensembles et les échoppes.

En outre, les recommandations formulées pour l'ensemble des tissus urbains analysés de 2018 à 2020 feront l'objet d'une mise en forme harmonisée et synthétisée dans un format "communicant" (livrets, poster...). Des échanges seront à prévoir avec les services techniques pour envisager la prise en compte des recommandations dans la prochaine modification du PLU.

Enfin, au regard de l'enjeu local du sujet, différentes actions de communication et de partage des résultats produits pourront être organisées : présentation auprès des acteurs locaux, interventions dans le cadre de colloques...

Nombre de jours prévus

120

Chef de projet

Claire DUTILLEUL

Direction scientifique

Bob CLEMENT

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200022

LIBELLE DU PROJET

Métropole active

Objectifs et résultats attendus

L'agence réalise chaque année un focus sur un sujet prioritaire, sensible ou complexe autour de la thématique du développement économique métropolitain. Après l'étude réalisée en 2019 portant sur un diagnostic socio-économique de grande rive droite et l'analyse de sa trajectoire, le travail de 2020 pourra porter sur la mise à jour de l'atlas des zones d'activités économiques.

Nombre de jours prévus

120

Chef de projet

Emmanuelle GAILLARD

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200023

LIBELLE DU PROJET

Ville et équipements servants

Objectifs et résultats attendus

Compte tenu de la croissance démographique sur la métropole bordelaise, des équipements servants (déchetteries, stations d'épuration, cimetières...) sont à programmer. En 2019, le travail de l'agence a été consacré à la thématique des cimetières et des sites de mémoire avec pour objectif de proposer des scénarios sur les capacités des sites existants à répondre aux besoins du territoire et aux évolutions sociétales. En 2020, l'agence organisera un travail de partage et d'approfondissement de cette étude avec les acteurs concernés.

Parallèlement, l'agence pourra démarrer un nouveau travail portant sur les déchetteries.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Dimitri BOUTLEUX

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200024

LIBELLE DU PROJET

L'atelier des espaces publics

Objectifs et résultats attendus

Dans le prolongement du travail d'élaboration du guide de conception des espaces publics (GCEP) édité en 2017, l'agence assure un rôle d'animation avec pour objectif de valoriser la dimension référentielle de ce guide et inviter à concevoir différemment les espaces publics. En 2020, plusieurs volets composeront ce travail :

- Les « Matinales du projet » : ces rendez-vous mensuels permettront d'accompagner les chefs de projets des pôles territoriaux pour la définition des objectifs, du programme et détails techniques des projets d'espaces publics ;
- Les carnets de l'espace public : supports proposant un état des lieux et une vision prospective; le sujet retenu pour cette année : le mobilier urbain ;
- Poursuite des ateliers pédagogiques de formation autour de différentes thématiques (l'impact environnemental des projets, l'art dans la ville, le coût des espaces publics, la réversibilité des espaces publics...) et valorisation des contenus produits ;
- Réalisation de fiches techniques thématiques complémentaires au GCEP en appui à la direction des espaces verts (aires de jeux, biodiversité, maladie des plantes, mobilier des parcs et jardins...);
- Valorisation numérique des productions et des ressources "espaces publics" de l'a-urba.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Dimitri BOUTLEUX

Direction scientifique

Sophie HADDAK-BAYCE

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200025

LIBELLE DU PROJET

Espaces publics - GAM et voies à dominante de circulation

Objectifs et résultats attendus

Le projet GAM constitue une des mesures du Grenelle des mobilités (Plan partenarial stratégique - PPS n°4 de la Charte des mobilités de l'agglomération bordelaise). Il propose de refonder la manière d'aménager les voies urbaines principales en faveur à la fois d'une double fluidité circulatoire, d'une meilleure intégration de nouveaux dispositifs de régulation et d'une meilleure prise en compte de la conception du paysage de la voie et de ses abords (ses espaces publics).

Les objectifs pour 2020 pourraient être les suivants :

1/ Affiner le plan d'action du rapport bilan de 2019, qui décrit les modalités d'amélioration de la mise en œuvre des Gams, et engager son déploiement sur les sujets identifiés comme prioritaires.

2/ Conseiller et suivre les projets en cours, alimenter le suivi d'avancement du PPS4.

3/ Poursuivre, approfondir en alimenter les études engagées :

- poursuite des analyses sur le potentiel de transformation d'un axe en Gam : Picot - déviation ouest de Saint-Médard-en-Jalles ;

- poursuite d'un travail d'étude préalable sur les axes en lien avec le développement possible des quartiers en cours, en faisant émerger des principes d'aménagement à : Gam fleuve Sud comprenant le quai de la Souys - la RD 113 (Bordeaux, Floirac, Bouliac, Latresne) et l'A631 (Bègles) ;

- faire converger les parties prenantes d'un futur projet : avenue Carnot - Kennedy (Cenon - Lormont).

Nombre de jours prévus

70

Chef de projet

Mélina GABOREAU

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200026

LIBELLE DU PROJET

Equipements et vie quotidienne

Objectifs et résultats attendus

L'agence a réalisé en 2019 un travail de préfiguration d'un l'observatoire "équipements et vie quotidienne". A partir des enseignements issus de cette mission, et au regard des sujets d'intérêt formulés par les partenaires de l'a-urba, une étude sera menée en 2020 sur les pratiques ludo-sportives dans l'espace public.

Ce travail a pour ambition d'apporter des éléments de réponse à plusieurs questions : comment analyser et catégoriser les pratiques ludo-sportives dans l'espace public ? Quelles sont les conditions favorables à ces pratiques ? A quels enjeux urbains sont-elles susceptibles de répondre (santé, appropriation et animation des espaces publics, limitation des conflits d'usage, diversification en genre et en âge des pratiquants...)?

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Nathanael FOURNIER

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PB1-Chantiers partenariaux

PROJET 200027

LIBELLE DU PROJET

Les étudiants dans la métropole bordelaise

Objectifs et résultats attendus

L'agence a travaillé depuis plusieurs années sur les thématiques de la métropole savante et de l'université dans la ville et a produit plusieurs documents de référence.

Pour 2020, elle souhaite diversifier les sujets d'études dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'Université de Bordeaux, et en adéquation avec les centres d'intérêt des collectivités partenaires de l'agence.

Dans le cadre de cette nouvelle ligne d'études - en attente de confirmation de financement partenarial - , il s'agirait de mener des travaux sur plusieurs thématiques relatives aux étudiants et aux sites universitaires. Les principaux sujets de réflexion identifiés pourraient être les suivants :

- Quantifier et qualifier les problématiques liées au logement étudiant sur la métropole bordelaise : de quoi parle-t-on ? Y a-t-il un vrai problème de production de logements en volume ? Quelle logique territoriale ? Quelle programmation ?

L'approche quantitative de cette problématique serait traitée dans le cadre de l'observatoire de l'habitat et des modes de vie ; l'approche qualitative (entretiens d'étudiants) pourrait être éventuellement réalisée sur cette ligne.

- Réaliser un benchmark international du logement étudiant avec pour enjeux de disposer et partager de formes et solutions innovantes de logement étudiant.

Nombre de jours prévus

60

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200028

LIBELLE DU PROJET

Habitat mise en œuvre du PLU - POA Habitat

Objectifs et résultats attendus

L'agence assure un suivi du POA habitat. Après un bilan général réalisé en 2018 et la production d'une note sur les enjeux actualisés de l'habitat en 2019, l'agence va territorialiser en 2020 le bilan de l'habitat.

L'objectif est d'identifier la construction de logements intervenue depuis la mise en application du PLU 3.1, de la quantifier et la qualifier. L'agence analysera les impacts, les éventuels effets-leviers, ou, a contrario, les effets contre-productifs des dispositifs en faveur de l'habitat qui ont été inscrits dans le PLU 3.1, avec les questions suivantes : Quels sont les zonages qui ont "produit" du logement ? Quelle est la consommation des droits à construire ? Quelle est la part du diffus et des opérations d'aménagement ? Comment le diffus s'organise-t-il ? Quelle est la consommation des SMS (servitudes de mixité sociale) ? Quel est l'effet des SDS (secteurs de diversité sociale) ? Quel est l'effet des STL (secteurs de taille de logement) ?

Ce travail permettra d'identifier les succès et les points de blocage des mesures initiées, de manière à susciter le débat lors des futures modifications du document d'urbanisme, voire sa révision le cas échéant.

Quelques jours sont réservés à la question des copropriétés : finalisation de l'appariement des bases ; mise à jour de l'analyse des fragilités ; suivi du POPAC métropolitain (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés).

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Stella MANNING

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200029

LIBELLE DU PROJET

Référentiel paysage métropolitain

Objectifs et résultats attendus

L'agence accompagne la construction d'un référentiel paysages métropolitain. Ce travail s'appuie sur le référentiel déjà élaboré sur la rive droite, qui a conduit à la réalisation, en 2019, de plusieurs tests d'application à une échelle fine de ce territoire.

En 2020, il s'agit d'assurer la mise en œuvre finale du référentiel paysages métropolitain en intégrant notamment la stratégie BiodiverCité portée par Bordeaux Métropole et les travaux réalisés sur l'OAIM (opération d'aménagement d'intérêt métropolitain) du Parc des Jalles auxquels l'a-urba a contribué.

Nombre de jours prévus

200

Chef de projet

Laure MATTHIEUSSENT

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200030

LIBELLE DU PROJET

Eau et urbanisme

Objectifs et résultats attendus

L'agence a réalisé, en 2019, un travail d'identification et de caractérisation des points d'eau sur les 28 communes de Bordeaux Métropole. Elle a également mené un benchmark de villes françaises et européennes sur ce sujet.

En 2020, un approfondissement de cette étude est proposé : il portera sur le développement d'une méthodologie pour aider à la décision des lieux de localisation des points d'eau potable dans l'espace public, en fonction de plusieurs critères : type de tissu urbain, fréquentation des espaces publics, proximité d'équipements variés (jardins publics, équipements sportifs, cimetières, chemins de randonnées, aires de jeux enfants), repérage des îlots de chaleur urbains.

L'ensemble de ces éléments doit permettre d'alimenter les réflexions en cours pour l'élaboration d'une stratégie métropolitaine des points d'eau.

Par ailleurs, en partenariat avec l'agence de l'eau Adour Garonne, la direction de l'Eau de Bordeaux Métropole et la cellule Aménag'eau du Conseil départemental, l'agence organisera deux ateliers-débats :

- le premier sur les solutions alternatives à la gestion des eaux pluviales, à partir d'exemples de réalisations concrètes ;
- le deuxième autour de l'articulation entre politiques de nature en ville, de lutte contre les îlots de chaleur urbains et d'introduction de l'eau dans l'espace public.

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Cécile NASSIET

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200031

LIBELLE DU PROJET

Mise en œuvre du SCoT - Trajectoire(s)

Objectifs et résultats attendus

L'agence accompagne le Sysdau depuis plusieurs années dans la mise en œuvre du SCoT de l'aire métropolitaine, en particulier sur le volet nature et notamment dans le cadre de la démarche Plan de Paysage(s). En 2019, elle a contribué à l'évaluation du SCoT et à la production du document "Trajectoire(s) du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise", dans le cadre d'un travail collaboratif avec l'équipe technique du Sysdau.

Pour 2020, dans un contexte de renouvellement des élus du Sysdau, l'agence pourrait poursuivre le travail sur les indicateurs de suivi et contribuer à une mise en débat de sujets stratégiques avec pour objectifs :

- de creuser des sujets identifiés comme importants et/ou émergents lors des commissions syndicales de l'automne 2019 : économie, habitat, mobilités et centralités...
- d'actualiser, si nécessaire, certaines données qui seront disponibles en 2020, en s'appuyant sur l'expertise technique des structures partenaires de l'agence ;
- d'accompagner le Sysdau dans la construction de sessions de débat avec les membres du Sysdau et les acteurs du territoire.

En outre, l'agence pourrait mener une réflexion portant sur les interactions et les liens entre les territoires métropolitains/Sysdau/hors Sysdau (en relation avec le thème des coopérations métropolitaines) ainsi que sur le périmètre du Sysdau.

L'ensemble de ces éléments de réflexion pourraient alimenter la préparation de la génération suivante de SCoT.

Pour autant, les axes de réflexion, leur priorisation et les modalités de travail pour 2020 restent à ce jour à préciser.

Nombre de jours prévus

70

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200032

LIBELLE DU PROJET

PLUI - Stratégie

Objectifs et résultats attendus

À la lumière son expérience dans l'élaboration des PLU et de son analyse plus générale de la planification (et de ses limites) en France, mais aussi de son expertise sur de nombreuses thématiques de nature à alimenter le projet métropolitain, l'a-urba a engagé une réflexion sur le devenir du PLU comme instrument portant et mettant en œuvre une stratégie métropolitaine, afin de nourrir la réflexion sur sa future révision.

L'agence poursuivra cette réflexion dans la continuité des ateliers internes réalisés au 2ème semestre 2019, pour aboutir à la rédaction d'un document de synthèse accompagné d'annexes d'approfondissement thématiques.

Par ailleurs, cette ligne d'étude intègre la mise à jour du suivi de l'observation des effets des linéaires commerciaux inscrits au PLU3.1. Cette base de données créée et gérée par l'agence depuis 2017 doit faire l'objet d'un suivi sur une périodicité de trois ans. Des relevés terrains seront donc effectués par l'agence à l'automne 2020 afin s'assurer cette mise à jour.

Nombre de jours prévus

80

Chefs de projet

Mélina GABOREAU / Vincent SCHOENMAKERS

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200033

LIBELLE DU PROJET

Mobilité - suivi mise en œuvre du POA mobilité du PLUI

Objectifs et résultats attendus

L'agence a accompagné Bordeaux Métropole dans l'élaboration du PLUi intégrant un volet déplacements urbains sous la forme d'un POA (programme d'orientations et d'actions) mobilité. Elle participe désormais au suivi stratégique de ce POA.

Dans ce cadre, elle contribue aux travaux d'observation des PDM (Plan de Mobilité) et PMIE (Plans de mobilité interentreprises) afin d'évaluer leur mise en œuvre et leurs effets.

Par ailleurs l'agence continuera d'apporter également un appui technique à l'élaboration et l'analyse des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du POA mobilité.

Nombre de jours prévus

60

Chef de projet

François PERON

Direction scientifique

Valérie DIAZ

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200034

LIBELLE DU PROJET

Politique de la ville

Objectifs et résultats attendus

Le travail de l'agence sur la politique de la ville comprendra, pour 2020, deux volets :

- le premier portera sur les spécificités de la mobilité en quartiers politique de la ville (transports individuels et collectifs) : besoins de déplacement, état du parc automobile, modalités d'entretiens, accès/freins aux transports collectifs...Ce travail sera notamment réalisé à partir d'entretiens d'acteurs et d'habitants.

- le second consistera en un repérage, par QPV, des acteurs de l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises par les habitantes et habitants de ces quartiers.

Par ailleurs, l'agence apportera un appui ponctuel à la mission "renouvellement urbain" sur le suivi de la démarche d'évaluation des PRU (projets de rénovation urbaine).

Nombre de jours prévus

80

Chef de projet

Camille GARCELON

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PB2-Procédures et dispositifs

PROJET 200035

LIBELLE DU PROJET

Projet européen Atlas WH

Objectifs et résultats attendus

L'Atlas WH (World Heritage) est un projet européen (Interreg) piloté par la ville de Porto. En s'associant avec Bordeaux Métropole, Florence, Saint-Jacques de Compostelle et Edimbourg, l'objectif des cinq partenaires est de co-construire une méthode pour reconfigurer les plans de gestion de leurs sites classés UNESCO.

Débuté en 2015, ce projet, dans lequel chaque partenaire européen s'est vu attribuer un rôle précis, atteindra sa phase finale en 2021.

Dans le cadre de ce projet, l'agence apporte son expertise technique pour la constitution d'une base de données (database) en axant son travail sur des données SIG, permettant de comprendre, par la visualisation et les données chiffrées, les enjeux des différents sites inscrits. L'objectif est de donner à voir, par la cartographie et la dataviz, pour une meilleure appréhension des problématiques locales et une comparaison des plans de gestion de ces sites.

L'agence poursuivra ainsi un travail technique engagé en 2019 avec le recueil des bases de données SIG des partenaires, en s'appuyant sur les travaux d'autres projets européens (photo-interprétation de l'Urban Atlas et cartographie participative de l'Open Street Map) et participera à la réalisation d'une exposition et/ou d'un atlas.

Nombre de jours prévus

60

Chef de projet

François COUGOULE

Direction scientifique

Françoise LE LAY

CHAPITRE 3
**Innovations méthodologiques,
innovations de projet**

PC1-Territoires quotidiens, territoires de projet

PROJET 200037

LIBELLE DU PROJET

Appui technique à l'élaboration de projets de territoires

Objectifs et résultats attendus

L'agence est régulièrement sollicitée pour apporter une expertise ponctuelle dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de la part des communes ou des EPCI.

Elle se met en capacité de répondre à ces besoins ponctuels en cours d'année, en ne dépassant pas 20 jours de travail par expertise.

Ces interventions peuvent être réalisées sur tout le territoire régional à condition toutefois d'avoir été initiées par un ou plusieurs partenaires de l'agence.

Nombre de jours prévus

70

Chef de projet

J.Christophe CHADANSON

PC1-Territoires quotidiens, territoires de projet

PROJET 200038

LIBELLE DU PROJET

Revues de territoires - Bordeaux Métropole

Objectifs et résultats attendus

Les revues de territoire s'inscrivent dans une démarche de réflexion à plusieurs échelles. Référentiel commun, document ressource sur les communes de Bordeaux Métropole, elles donnent à voir les enjeux inter-communaux sous la forme de données et de cartographies, en mettant en exergue les potentialités et les "pépites" de ces territoires.

Ces revues sont conçues pour être des supports d'échanges, mis à jour régulièrement et pouvant servir dans le cadre de séances de travail avec les partenaires de l'agence, en particulier les pôles territoriaux, les référents thématiques de Bordeaux Métropole et les communes.

Afin de partager ce regard prospectif sur les potentiels de développement métropolitain, il est proposé d'organiser, en 2020, de nouveaux ateliers de travail avec les prochaines équipes municipales, à l'échelle des cadrans territoriaux représentés par les pôles territoriaux.

Ces échanges, sous forme de présentations/tables rondes autour de problématiques partagées et de restitution des productions de l'agence d'intérêt multi-partenarial, pourront être un préalable à une réflexion sur les grands documents cadre à venir.

Les revues de territoires pourront également constituer une aide dans le cadre de la préparation des prochains contrats de co-développement (5ème génération).

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Catherine COURREAUD-LE CALVE

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PC1-Territoires quotidiens, territoires de projet

PROJET 200039

LIBELLE DU PROJET

Intensité urbaine

Objectifs et résultats attendus

L'attractivité d'une ville et de ses quartiers est liée à l'intensité de la vie quotidienne qu'ils proposent. Cette intensité est rarement définie. Diversité des pratiques, diversité des "usagers de la ville" (habitants, actifs, touristes...), succession d'une diversité de rythmes urbains dans un même quartier (nocturnes / diurnes), diversité des formes urbaines, diversité des âges... les manières de préciser l'intensité urbaine ne manquent pas.

A cette difficulté s'ajoute celle de la représentation de cette intensité (cartes, tableaux, vidéos).

En 2019, l'agence a proposé une définition de l'intensité urbaine sous la forme de paramètres et d'indicateurs. Quatre sites tests ont commencé à faire l'objet d'analyse sous la forme à la fois de *time laps* et d'analyse issue du SIG.

En 2020, il s'agit d'approfondir et de compléter les analyses sur les sites retenus en réalisant des enquêtes sur place portant sur les pratiques constatées (micro-géographie) ainsi que des entretiens auprès des publics présents dans les espaces publics.

Ces analyses seraient l'occasion à la fois de consolider une définition de l'intensité urbaine, de commencer à élaborer une typologie des espaces publics et d'imaginer un ensemble d'orientations ou d'actions au service de politiques publiques gérant le phénomène d'intensité urbaine (soit en matière de gestion des conflits d'usage, soit en matière de gestion des déficits d'animation et d'intensité urbaine).

Nombre de jours prévus

100

Chef de projet

Stella MANNING

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PC1-Territoires quotidiens, territoires de projet

PROJET 200040

LIBELLE DU PROJET

Adaptation climatique en milieu urbain, quelles solutions ?

Objectifs et résultats attendus

En partenariat avec le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (COPTec) et l'audap (agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées), l'objectif de l'étude est de réaliser une série de fiches illustrant des démarches menées par des villes pour s'adapter au changement climatique.

L'approche pragmatique a pour l'objectif de "donner à voir" et porter à connaissance du plus grand nombre (techniciens, élus), des réalisations existantes, leurs contextes, leurs coûts, les acteurs clé (1 fiche par action).

Les agences d'urbanisme, a-urba et audap, mobiliseront leur expertise sur les questions urbaines. Une première thématique identifiée est celle des îlots de chaleur urbains et la réponse que les communes peuvent y apporter en termes d'utilisation de matériaux/revêtements, de végétalisation, de désimperméabilisation, de conception des formes urbaines ou de design de l'espace public. Une autre thématique est celle de l'intégration de l'eau aux opérations d'aménagement.

Le travail de l'a-urba portera sur des exemples en Gironde, tandis que l'audap se penchera sur les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques. Cette étude pourrait se poursuivre en 2021 avec d'autres fiches et d'autres territoires à explorer.

Nombre de jours prévus

30

Chef de projet

Cécile NASSIET

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PC1-Territoires quotidiens, territoires de projet

PROJETS 200067 à 200075

LIBELLE DU PROJET

Territoires de projets

Objectifs et résultats attendus

L'agence a une longue tradition de travail à double échelle, celle de la métropole et celle des communes qui en font partie.

L'échelle communale permet une territorialisation des stratégies élaborées à l'échelle métropolitaine en mettant en évidence les conditions nécessaires pour les rendre opérationnelles. Elle permet également de tester et de mutualiser des démarches innovantes de projet urbain pouvant alimenter les stratégies métropolitaines.

L'agence poursuit son travail d'accompagnement de problématiques et/ou projets des communes de la métropole bordelaise dans le cadre de conventions communales élaborées annuellement. Les travaux menés dans ce cadre par l'agence s'appuient sur les contenus du programme annuel partenarial qu'ils viennent, en retour, enrichir via une montée en généralité, au bénéfice de tous.

Pour 2020, des projets sont prévus sur les communes suivantes :

- PROJET** 200067 - **Talence** (nombre de jours à préciser)
Thème : Repenser les espaces publics et les itinéraires
- PROJET** 200068 - **Cenon** (15 jours)
Thème : développement urbain dans les secteurs sensibles et en mutation, le Haut-Cenon
- PROJET** 200069 - **Rive droite** (nombre de jours à préciser)
Thème : îlots de chaleur urbains
- PROJET** 200070 - **Bègles** (20 jours)
Thème : comprendre un espace de nature dans son contexte urbain : le Delta vert et ses usages
- PROJET** 200071 - **Pessac** (25 jours)
Thème : développement de la mobilité active
- PROJET** 200072 - **Blanquefort** (20 jours)
Thème : programmation et usages d'un site remarquable : l'Arc des gravières
- PROJET** 200073 - **Bordeaux** (70 jours)
Thème : perméabilisation et végétalisation dans les cours d'écoles maternelles, primaires et des crèches
- PROJET** 200075 - **Eysines** (20 jours)
Thème : élaboration et test d'une méthode d'accompagnement dans la mise en place d'un SIG communal

Recherche et développement

L'activité de R&D fait partie des "gènes" de l'agence et s'appuie sur les expertises des collaborateurs ainsi que sur un réseau de professionnels et d'experts élargi. Chaque équipe de l'a-urba définit annuellement un ou des sujets de recherche et développement. Ceux-ci peuvent porter sur l'approfondissement de réflexions engagées, sur des sujets nouveaux venant alimenter les études de l'agence ou encore sur des sujets émergents au niveau national. L'activité de recherche et développement est un élément du socle commun de l'agence.

PC3-Recherche et développement

PROJET 200041

LIBELLE DU PROJET

Recherche et développement - graphisme, SIG, données

Objectifs et résultats attendus

Il est proposé, pour 2020, d'élaborer une méthodologie permettant de décliner dans les services concernés des partenaires, une arborescence SIG métier. L'idée serait d'élaborer une méthode générique afin d'être en mesure de la décliner selon les besoins.

Parallèlement à cela, l'agence se doit de conserver une longueur d'avance dans le domaine de l'innovation et de la représentation. Cela passe notamment par la mise en place de solutions de valorisation et de diffusion des données SIG novatrices.

Par ailleurs un temps sera dédié à la participation à des concours, comme par exemple celui d'ESRI.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Jérôme FUSEAU

Direction scientifique

Françoise LE LAY

PC3-Recherche et développement

PROJET 200042

LIBELLE DU PROJET

Recherche et développement - socio-économie urbaine

Objectifs et résultats attendus

L'activité de recherche et développement prévue pour 2020 concernera plusieurs chantiers :

- Création d'un outil permettant de déterminer le prix d'un logement accessible dans une commune donnée ;
- Analyse de méthodes statistiques pour typologisation des modes de vie ;
- Veille méthodologique statistique ;
- Innovation en matière de datavisualisation à l'aide du logiciel Tableau.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Thomas BOHLAY

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PC3-Recherche et développement

PROJET 200044

LIBELLE DU PROJET

Recherche et développement - Projet urbain

Objectifs et résultats attendus

Au-delà de la dimension festive, le terme de festivalisation désigne à la fois des pratiques et perspectives différentes : rayonnement culturel, économie locale, attractivité territoriale, patrimoine et tourisme, ville divertissante, espaces récréatifs...

Du point de vue de l'aménagement urbain, la festivalisation c'est-à-dire le recours à l'évènementiel peut également avoir pour objectif d'expérimenter une politique publique. Il peut s'agir d'animer provisoirement un lieu, d'accompagner des changements de comportements, de faire exister un espace délaissé, de faire se rencontrer des publics différents, de relier l'art à la ville, à l'éducation et la citoyenneté.

Ainsi de nombreuses problématiques et sujets urbains sont potentiellement concernés par la festivalisation comme les enjeux climatiques, la transformation des espaces publics liés aux nouvelles pratiques spatiales et temporelles de la ville, l'investissement de délaissés, l'invention de nouvelles formes d'habiter, l'intégration de populations marginalisées, l'accompagnement aux changements de comportements en matière de déplacement, de consommation, de travail.

Cette étude interroge le recours au festival tel un outil de l'aménagement : un vrai processus créatif pour les territoires ou un détournement marketing ? Que peut donc gagner et/ou perdre la ville à se festivaliser ? Et plus spécifiquement du point de vue de l'espace public, il s'agit d'observer les mutations liées à cette tendance et les spécificités à partir de cas bordelais.

Nombre de jours prévus

50

Chef de projet

Clara BARRETTO

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PC3-Recherche et développement

PROJET 200045

LIBELLE DU PROJET

Animation thématique et chantiers transversaux

Objectifs et résultats attendus

Ce travail concerne la réalisation de chantiers thématiques transversaux sur les grands sujets portés par l'agence. Ceux-ci permettront de rassembler, croiser les études, synthétiser un "discours" agence et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Les chantiers transversaux portent sur quatre grandes thématiques :

- les espaces publics comme vecteurs d'un nouveau modèle de mobilité et d'urbanité
- de la métropole attractive à la métropole coopérative
- les usages et les modes de vie pour orienter l'action publique
- la nature, élément structurant des paysages métropolitains

Cette ligne intègre également les contributions de l'a-urba à des travaux menés au niveau national dans le cadre du réseau FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme) et qui viennent nourrir le programme de travail partenarial.

Nombre de jours prévus

60

Chef de projet

Françoise LE LAY

PC3-Recherche et développement

PROJET 200046

LIBELLE DU PROJET

Veille juridique et expertise dans le cadre des études

Objectifs et résultats attendus

L'agence mène un travail de veille et d'expertise en matière juridique. Celui-ci se traduit notamment par la réalisation d'un bulletin mensuel de veille juridique diffusé aux partenaires de l'agence. Il permet également d'apporter un éclairage juridique dans le cadre de certaines études.

Nombre de jours prévus

120

Chef de projet

Michaël DAVID

PC3-Recherche et développement

PROJET 200047

LIBELLE DU PROJET

Expertises et coopérations

Objectifs et résultats attendus

L'agence assure régulièrement des missions d'expertise très ponctuelles auprès de ses partenaires. Ces missions courtes (ne devant pas dépasser 5 jours) ne sont pas prévisibles et peuvent prendre des formes diverses : participation à des groupes de travail, à des commissions, élaboration de notes techniques, expertise ou appui technique, production de cartographie, contribution à un colloque ou séminaire...

Nombre de jours prévus

70

Direction scientifique

Françoise LE LAY

CHAPITRE 4
Intelligences territoriales

PD1-Suivi de la mise en oeuvre des politiques urbaines

PROJET 200048

LIBELLE DU PROJET

Programmation urbaine et outil d'observation de l'évolution

Objectifs et résultats attendus

La métropole est un territoire particulièrement attractif qui accueille de très nombreux projets urbains qui ont aujourd'hui, et auront demain, un impact important sur son devenir et donc sur ses usagers.

Afin d'apporter un éclairage sur ce développement, l'agence a mis en place des outils de suivi des projets et s'est investie sur les questions de programmation urbaine en lien avec les observatoires qu'elle gère. Il s'agit notamment d'analyser et de mettre en perspective les données collectées dans le but d'orienter et de consolider les stratégies publiques et plus spécifiquement de pouvoir définir, dans un secteur donné, au vu du projet de la collectivité et des opportunités, foncières notamment, les fonctions urbaines à développer.

Pour cela, l'agence poursuivra la réflexion autour de deux axes

- la tenue et la mise à jour du tableau de bord "Evolurb@ain" à l'échelle de la métropole bordelaise;
- l'élaboration du zoom n°2 sur une thématique à définir.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Cristina MATA

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

PD1-Suivi de la mise en oeuvre des politiques urbaines

PROJET 200049

LIBELLE DU PROJET

Indicateurs territoriaux innovants

Objectifs et résultats attendus

L'agence doit en permanence identifier, initier et explorer la création de nouveaux indicateurs et le traitement de données spécifiques.

Pour 2020, son travail pourrait porter sur les projections démographiques sur Bordeaux Métropole et les EPCI en Gironde, sur l'analyse de l'évolution de la croissance girondine ou encore l'identification et le suivi des indicateurs marqués par la pandémie. L'analyse de la population présente via les OMR (ordures ménagères résiduelles) pourra également être poursuivie.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Caroline DE VELLIS

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PD2-Observatoires

PROJET 200050

LIBELLE DU PROJET

Enquête annuelle sur les loyers

Objectifs et résultats attendus

Le parc de logements locatifs privés représente 31 % des logements de l'agglomération bordelaise.

L'évolution des loyers de ce parc est suivie depuis 1989 en France et l'a-urba alimente cette connaissance depuis cette date.

Une évolution du système d'observation a été engagée à l'échelle nationale en 2013 pour mieux répondre aux enjeux actuels d'accès et de maintien dans le logement. L'agence a participé à cette expérimentation et continue aujourd'hui d'observer, sur cette base, les loyers du parc locatif privé. Ces indicateurs doivent permettre d'alimenter les politiques locales de l'habitat.

En 2020, l'a-urba réalisera, avec l'appui des professionnels de la mise en location du parc privé, l'enquête annuelle sur le niveau de ses loyers, dans le cadre du réseau national des observatoires des loyers.

A noter :

- Les évolutions réglementaires concernant la politique du logement peuvent avoir une influence réelle sur la réalisation de cette enquête.
- Le périmètre d'observation peut également évoluer en fonction de décisions nationales et locales (en 2019 l'enquête concernait le périmètre de l'agglomération bordelaise).

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Nathanael FOURNIER

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PD2-Observatoires

PROJET 200051

LIBELLE DU PROJET

Observatoire de l'activité économique et de l'emploi (A2E)

Objectifs et résultats attendus

Les observatoires sont des dispositifs d'échanges et de débat entre acteurs du territoire, animés l'a-urba. Pour ce faire, l'agence produit des indicateurs de suivi et donne à voir les analyses menées dans le cadre de son programme de travail partenarial. L'a-urba propose également des moments d'échanges autour de spécialistes de l'économie territoriale appartenant au monde de la recherche et à la sphère institutionnelle.

L'observatoire est rythmé par des réunions techniques régulières et un événement ouvert à tout public (dans le cadre de la semaine des observatoires).

L'observatoire A2E produit des tableaux de bord, une revue de littérature « On a lu pour vous » diffusée trois fois par an, une newsletter « On a déchiffré pour vous » réalisée trois fois par an, et organise un événement annuel. Celui-ci fait l'objet d'une note de synthèse (de type 8 pages) diffusée à l'ensemble des partenaires.

En 2020, plusieurs axes de travail seront proposés :

- refonte des outils de suivi d'indicateurs : modernisation de la gestion de ses bases de données et du tableau de bord, en s'appuyant sur les travaux de l'infocentre ;
- production d'une publication synthétique valorisant les indicateurs de suivi ou un zoom thématique ;
- poursuite de la resencion trimestrielle des études économiques : « On a lu pour vous » ;
- organisation de l'évènement autour d'une thématique restant à définir.

Nombre de jours prévus

150

Chef de projet

Emmanuelle GAILLARD

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PD2-Observatoires

PROJET 200052

LIBELLE DU PROJET

Observatoire de l'habitat et des modes de vie

Objectifs et résultats attendus

L'observatoire de l'habitat est un outil partenarial qui, grâce à l'analyse de données, poursuit un objectif de connaissance et d'analyse des marchés et dynamiques de l'habitat.

Ces missions principales consistent à recueillir, fiabiliser, traiter, analyser les données utiles au suivi et à la mise en œuvre des politiques de l'habitat, porter à la connaissance des acteurs locaux de l'habitat et des territoires ces informations et proposer des instances d'échanges et de débat.

Dans le cadre de ces missions, l'observatoire proposera en 2020 à ses partenaires des tableaux de bord, des notes de conjoncture et des porter à connaissance dont les thèmes seront discutés de manière partenariale lors du comité de pilotage de début d'année.

Le sujet d'étude principal de l'année concernera le logement étudiant dans le cadre d'un partenariat avec la CAF et le CROUS.

Ces travaux seront complétés par des réflexions sur la capacité d'acquisition des ménages dans les communes de Bordeaux Métropole et dans les centralités girondines, la mise à jour de la publication sur les prix de l'immobilier résidentiel dans Bordeaux Métropole et sa déclinaison à l'échelle de la Gironde, la mise à jour et complément des tableaux de bord de l'habitat.

Nombre de jours prévus

250

Chef de projet

Camille GARCELON

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PD2-Observatoires

PROJET 200053

LIBELLE DU PROJET

Observatoire des mobilités et des rythmes de vie

Objectifs et résultats attendus

Les missions pérennes de cet observatoire seront poursuivies avec :

- l'édition annuelle des chiffres-clés de la mobilité avec une réflexion sur une évolution sur la manière de donner à voir ces grands chiffres et les évolutions de tendances enregistrées sur le moyen terme ;
- l'accompagnement des partenaires dans le travail préparatoire au lancement de la prochaine EMC2 (enquête ménages déplacements) prévue pour l'automne 2020 ;
- un évènement annuel organisé dans le cadre du mois des observatoires donnant lieu à la production de synthèse.

En complément, des zooms sur des enjeux et problématiques spécifiques seront menés :

- l'exploitation des résultats de l'enquête auprès des usagers du car express Créon-Bordeaux ;
- la poursuite "en continu" de l'exploitation de l'enquête menée auprès des personnes empruntant un VAE (vélo à assistance électrique) auprès de Bordeaux Métropole (exploitation et rendu visuel des résultats) et réalisation d'entretiens qualitatifs ;
- le développement d'une application permettant de visualiser les résultats d'une enquête mobilité réalisée auprès des collégiens ;
- éventuellement un zoom sur la complémentarité/pertinence des modes car ou train dans les territoires périurbains.

Enfin, l'observatoire cherchera à développer les méthodes lui permettant de créer de la donnée en matière de mobilité (recherche sur les temps de parcours et leur variabilité notamment).

Nombre de jours prévus

225

Chef de projet

Valérie DIAZ

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PD2-Observatoires

PROJET 200054

LIBELLE DU PROJET

Observatoire de la nature et de l'agriculture

Objectifs et résultats attendus

Ce nouvel observatoire, engagé en 2019 est consacré à l'analyse d'indicateurs, chiffres-clés et zooms thématiques ainsi qu'à la mise en débat de ces productions. L'observatoire de la nature et de l'agriculture devient ainsi un cadre de centralisation d'une série de données dont il assure le suivi dans le temps, l'analyse et le partage. Il s'agit également, au-delà de l'observation, de pouvoir proposer des préconisations permettant d'orienter les politiques publiques.

Le chantier de l'observatoire portera, en 2020, sur quatre actions :

- la poursuite de la mise en place de l'observatoire (acquisition de données/formalisation/valorisation) ;
- l'approfondissement des questions d'agriculture urbaine (aide à la mise en place d'une enquête agriculture, analyse fine d'un secteur pour mise en place d'initiatives d'agriculture urbaine) ;
- la suite du travail sur l'usage des espaces de nature (dont l'expérimentation de la méthode des sociotopes sur Bègles) ;
- l'organisation d'un évènement autour de la problématique : biodiversité et changement climatique.

Nombre de jours prévus

130

Chef de projet

Claire DUTILLEUL

Direction scientifique

Antonio GONZALEZ-ALVAREZ

PD2-Observatoires

PROJET 200055

LIBELLE DU PROJET

Conférences partenariales de l'immobilier

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba assure un appui à l'animation de l'observation de l'activité de l'immobilier habitat et entreprises.

Elle produit, dans ce cadre, des données, des analyses spécifiques et anime des ateliers de travail entre professionnels et institutionnels.

En effet, les conférences partenariales de l'immobilier réunissent acteurs publics et privés autour des questions relatives aux dynamiques de marchés. En garantissant la confidentialité des données collectées et la neutralité des débats, l'agence offre un espace de mise en commun et de dialogue privilégié.

L'agence travaille notamment en grande proximité avec l'Oieb (Observatoire de l'immobilier d'entreprise Bordeaux Métropole) et l'OISO (Observatoire de l'immobilier du Sud-Ouest).

L'a-urba propose également à l'ensemble de ses partenaires une analyse chiffrée des dynamiques de marché, aussi bien en matière de demande placée que d'offre.

Enfin, l'agence poursuivra sa mission d'accompagnement des acteurs privés et publics partenaires lors des événements majeurs de promotion du territoire (rencontre investisseurs, salons professionnels de l'immobilier...).

Nombre de jours prévus

180

Chef de projet

Thibaut LURCIN

Direction scientifique

Cécile RASSELET

PD2-Observatoires

PROJET 200056

LIBELLE DU PROJET

Aménagement commercial

Objectifs et résultats attendus

Cette étude prolonge celle réalisée en 2019 sur les risques de friches commerciales en Gironde. Les outils méthodologiques qui ont été conçus seront affinés et appliqués à des situations concrètes et les résultats seront partagés et diffusés afin de faciliter leur appropriation par les partenaires de l'agence.

Nombre de jours prévus

30

Chef de projet

Nathanael FOURNIER

Direction scientifique

Cécile RASSELET

Fonds documentaires numériques

L'agence dispose d'un fonds documentaire varié, enrichi année après année. Ce dernier sert à alimenter le travail quotidien des équipes et constitue une ressource précieuse pour les partenaires (sous réserve des droits de communication qui peuvent y être associés).

Une partie de ce fonds a un support "papier", une autre partie a un support numérique. Ce fonds documentaire numérique comprend les bases de données (traitées et/ou créées par l'agence) et les données du système d'information géographique (SIG).

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200057

LIBELLE DU PROJET

Fonds documentaires - centre de documentation

Objectifs et résultats attendus

L'agence poursuivra en 2020 ses actions destinées à :

- proposer des services et des produits adaptés au travaux des équipes (notamment à travers le développement de la plateforme Scoop.it) ;
- optimiser la gestion documentaire ;
- valoriser le Centre de documentation : en particulier déployer son offre de services auprès du public externe (partenaires, étudiants, professionnels...) et mettre en oeuvre le projet de « transformation digitale » de l'a-urba.

Nombre de jours prévus

200

Chef de projet

Delphine SURCIN

Direction scientifique

Françoise LE LAY

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200058

LIBELLE DU PROJET

Fonds documentaires - bases de données

Objectifs et résultats attendus

La mission concernant les bases de données se décompose de la manière suivante :

1/ Structuration et mise à jour des bases de données de l'agence :

- construction ponctuelle d'indicateurs ;
- mise à disposition des données dans le cadre des études.

2/ Développement et animation de l'infocentre / capitalisation expertise infocentre :

Après avoir réalisé un premier tableau de bord avec le logiciel Tableau Software, l'équipe Infocentre pourra créer une interface dynamique entre les bases de données et les collaborateurs. L'équipe saura se tenir à disposition des experts "métiers" de l'agence et des partenaires afin de créer les datavisualisations complètes et attractives pour ces derniers.

Nombre de jours prévus

275

Chef de projet

Thomas BOHLAY

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200059

LIBELLE DU PROJET

Fonds documentaires - SIG

Objectifs et résultats attendus

La mission concernant le fond SIG se décompose en plusieurs actions :

- structuration et mise à jour des couches SIG de l'agence et construction ponctuelle de nouvelles couches : mise à disposition des données SIG dans le cadre des études et mise en ligne de projets SIG (fonds de plan par thématique) ;
- animation de la mission SIG afin notamment de partager les évolutions des outils SIG ;
- administration des outils et serveur SIG : maintien en condition opérationnelle des outils de productions (outils bureautiques, portail et serveur web), mise à jour des serveurs, des postes clients, etc.;
- mise en place d'une page dédiée au SIG sur l'Intranet rassemblant l'ensemble des documents et ressources produites (notes techniques, guides des bonnes pratiques, supports de formations...);
- veille technologique: développement et optimisation des différentes applications (collecte et websig), test de nouveaux outils en matière de valorisation de données SIG et Alphanumériques, mise en place de solution technique permettant une passerelle entre différents outils...
- mise en place d'un cycle de formation sur les outils production SIG de l'agence (QGIS, ArcGIS Desktop...).

Nombre de jours prévus

140

Chef de projet

Jérôme FUSEAU

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200060

LIBELLE DU PROJET

Fonds documentaires - photothèque

Objectifs et résultats attendus

Le fonds documentaire photothèque constitue une ressource précieuse pour les études de l'agence. Il permet également de conserver une mémoire du territoire en images (classement par territoires et par thématiques). Ce travail sera poursuivi avec les deux objectifs suivants :

- alimenter la photothèque par les équipes, de façon collaborative, afin de permettre un enrichissement et une utilisation par tous de manière satisfaisante ;
- assurer une mise à disposition efficace des photographies pour les équipes de l'a-urba, mais aussi pour les partenaires extérieurs via le site internet de l'agence.

Nombre de jours prévus

80

Chef de projet

Hélène DUMORA

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200061

LIBELLE DU PROJET

Fonds documentaires - cartothèque

Objectifs et résultats attendus

Il s'agit de continuer de mettre en place des actions de valorisation et de pérennisation de la cartothèque de l'agence qui contient actuellement 200 cartes.

La première étape est de poursuivre l'inventaire de la production des études réalisées par l'agence au fil de l'année, puis d'assurer le descriptif de ces cartes.

L'action de publier la carte sur le site web de l'agence nécessite ensuite de sélectionner les cartes dûment renseignées, de les classer par thématiques, pour qu'elles puissent être aisément consultables par les partenaires.

Parallèlement, la nouvelle banque de pictogrammes dans l'espace dédié "pictothèque" à vocation interne à l'agence continuera d'être alimentée.

Nombre de jours prévus

30

Chef de projet

Catherine CASSOU-MOUNAT

PD3-Fonds documentaires numériques

PROJET 200078

LIBELLE DU PROJET

Enquête permis de construire

Objectifs et résultats attendus

L'enquête permis de construire (PC) est menée en début de l'année N et concerne la construction de l'année N-1. Elle est réalisée à partir d'une collecte d'informations auprès de Bordeaux Métropole et des communes, et d'une enquête de terrain.

Elle permet le suivi, sur une durée importante, de la construction de logements neufs (permis de cinq logements et plus) sur Bordeaux Métropole. Elle permet également le suivi de la construction et de la réhabilitation (locaux ou logements) sur les sites de projets.

Les bases de données issues de cette enquête annuelle permettent d'alimenter de nombreux travaux de l'agence.

Nombre de jours prévus

75

Chef de projet

Christine PRIMET

Direction scientifique

Jérôme FUSEAU

PD5-Publications

PROJET 200062

LIBELLE DU PROJET

CaMBo

Objectifs et résultats attendus

Bordeaux est l'une des agglomérations françaises dont les mutations sont les plus passionnantes à penser et à vivre. Pour rendre compte de cette dynamique, l'a-urba, en collaboration avec les éditions Le Festin, a lancé en 2012 CaMBo (Cahiers de la Métropole Bordelaise).

Donner les clés de compréhension de la ville contemporaine, favoriser l'apprentissage collectif de la culture urbanistique, partager les ambiances sensibles de l'urbanité, rassembler les pièces des dossiers qui font l'avenir de la métropole bordelaise et de ses habitants : telles sont les ambitions de CaMBo.

Sa réalisation repose sur un comité de rédaction qui réunit, chaque trimestre, des universitaires bordelais et des salariés de l'agence. Les contributeurs sont nombreux et divers : chercheurs, collaborateurs a-urba, professionnels de la ville, bordelais ou non. Le graphisme, l'iconographie et les illustrations sont réalisés par les équipes de l'a-urba.

Chaque numéro de CaMBo est consacré à un dossier thématique. Des rubriques récurrentes (débat, bruits de la ville, acteurs, décryptages) complètent la formule de cette revue semestrielle.

Le numéro de mai 2020 portera sur la question des rythmes de la ville. Celui de novembre sera consacré à l'estuaire de la Gironde.

Nombre de jours prévus

280

Chef de projet

Elodie MAURY

Direction scientifique

Jean-Marc OFFNER

PD5-Publications

PROJET 200063

LIBELLE DU PROJET

Evènements et accueil de délégations

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba accueille régulièrement ses homologues des agences d'urbanisme ainsi que des délégations françaises ou étrangères (étudiants, professionnels) en voyage d'étude à Bordeaux. Elle leur apporte un soutien pour rencontrer les interlocuteurs pertinents et participer à des présentations ou à des visites de terrain.

Par ailleurs, la valorisation des travaux de l'agence et la diffusion des réflexions conduites dans le cadre des études techniques passent par l'échange avec les acteurs locaux, institutionnels ou techniques. Pour ce faire, l'a-urba organise et anime des journées d'échanges autour des sujets qu'elle explore. Ces ateliers-débats sont conçus et organisés à l'initiative de l'agence. Elle y invite les acteurs qui lui semble pertinents d'informer de ses travaux et ceux qui peuvent alimenter les discussions, y compris en apportant un regard extérieur.

Nombre de jours prévus

90

Chef de projet

Elodie MAURY

Direction scientifique

Françoise LE LAY

PD5-Publications

PROJET 200064

LIBELLE DU PROJET

Communication et médiation des études

Objectifs et résultats attendus

La mission "communication des études" vise à faire connaître les travaux de l'agence sous différentes formes : publications, vidéos, iconographies, événements...

A titre d'exemples, on peut citer la réalisation du rapport d'activités et de publications ad hoc, la valorisation des études, la réalisation de synthèses et la diffusion des travaux, l'organisation du mois des observatoires et d'événements divers, la réponse aux sollicitations de la presse...

Cette mission englobe également l'animation du site internet et des réseaux sociaux de l'agence.

Nombre de jours prévus

200

Chef de projet

Elodie MAURY

Direction scientifique

Françoise LE LAY

PD5-Publications

PROJET 200065

LIBELLE DU PROJET

Une année d'événements pour les 50 ans de l'a-urba

Objectifs et résultats attendus

L'a-urba célèbre ses 50 ans. Elle souhaite que cet anniversaire puisse être l'occasion de :

- donner à voir l'agence, ses compétences et son positionnement comme outil d'éclairage pour l'action publique ;
- réaffirmer les sujets majeurs et les convictions essentielles qui lui tiennent à cœur ;
- intensifier les ambitions de diversification des formes de « médiation » des travaux de l'agence;
- illustrer et renforcer la diversité et la vitalité de ses partenariats.

En 2019, l'agence a réalisé, dans le cadre de ses 50 ans, plusieurs publications : Métroscopie bordelaise, Eloge de l'apostrophe, Numéro spécial Cambo #16 et organisé un colloque sur les marges de manoeuvre de l'action publique locale.

En 2020, l'agence réalisera une version actualisée et augmentée de l'ouvrage « 40 ans d'urbanisme à Bordeaux » édité par Le Festin.

Nombre de jours prévus

80

Chef de projet

Françoise LE LAY

Direction scientifique

Jean-Marc OFFNER

PROJET 200066

LIBELLE DU PROJET

Lectures urbaines - presqu'île d'Ambès

Objectifs et résultats attendus

La collection des « Lectures urbaines » a pour ambition de révéler au plus grand nombre les processus à l'œuvre dans la fabrique des territoires bordelais et girondins. Chacun des livrets apporte un éclairage original sur les quartiers et espaces qui les composent à la croisée des approches urbanistiques, architecturales, paysagères, socio-économiques...

Après Bordeaux décodages, Garonne le fleuve à 360° et Bassins à flot l'autre quai de Bordeaux, ce quatrième numéro sera consacré à la presqu'île.

Nombre de jours prévus

20

Chef de projet

Laure MATTHIEUSSENT

Direction scientifique

J.Christophe CHADANSON

ANNEXE A _ BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME

Exercice 2020

- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT). A cet effet, indiquez clairement dans le tableau ci-dessous si les sommes sont HT ou TTC
 - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : Cf Guide de constitution des budgets
 - Le budget 2020 doit être équilibré

	CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)				
	Budget 2019 (1)	Budget 2020 (1)	Réalisé 2020 (2)	Ecart en valeur (2)	Budget 2019 (1)	Budget 2020 (1)	Réalisé 2020 (2)	Ecart en valeur (2)	
60 – Achats	608 200	267 500	0	-267 500	70 - Ventas de produits finis, prestations de services	364 900	362 000	0	-362 000
Achats d'études et de prestations de service	556 000	211 000		-211 000	Vente de produits finis, de marchandises	0	0		0
Achats stockés de matières et fournitures	0	0		0	Prestations de services	364 900	362 000		-362 000
Achats non stockables (eau, énergie)	30 000	33 000		-33 000	Produits des activités annexes		0		0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 600	6 000		-6 000					
Fournitures administratives	12 600	10 500		-10 500	74 - Subventions d'exploitation	5 322 500	5 373 000	0	-5 373 000
Autres fournitures	7 000	7 000		-7 000	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	245 000	215 000		-215 000
61 - Services extérieurs	516 970	599 810	0	-599 810	Conseil Régional	130 000	130 000		-130 000
Sous traitance générale	75 100	84 300		-84 300	Conseil Départemental	200 000	200 000		-200 000
Locations mobilières et immobilières	252 780	318 360		-318 360	Bordeaux Métropole	4 372 000	4 372 000		-4 372 000
Entretien et réparation	136 840	146 100		-146 100	Autres EPCI	35 000	35 000		-35 000
Primes d'assurance	13 350	13 550		-13 550	Ville de Bordeaux	60 000	50 000		-50 000
Documentation	18 900	17 500		-17 500	Autre(s) commune(s)	113 500	119 000		-119 000
Divers	20 000	20 000		-20 000	Organismes sociaux	0	0		0
					Fonds européens	0	0		0
62 - Autres services extérieurs	322 072	305 600	0	-305 600	Emplois aidés	0	0		0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	102 597	98 000		-98 000	Autres (précisez) :	167 000	252 000		-252 000
Publicité, publications	68 375	65 000		-65 000	Aides privées		0		0
Déplacements, missions et réceptions	83 200	79 600		-79 600	75 - Autres produits de gestion courante	2 150	2 000	0	-2 000
Frais postaux et de télécommunication	18 100	17 900		-17 900	Cotisations	2 150	2 000		-2 000
Services bancaires	2 500	2 800		-2 800	Autres				0
Divers	47 300	42 300		-42 300					
63 - Impôts et taxes	607 500	660 000	0	-660 000	76 - Produits financiers	8 040	9 049		-9 049
Impôts et taxes sur rémunérations	425 500	485 000		-485 000					
Autres impôts et taxes	182 000	175 000		-175 000	77 - Produits exceptionnels				0
64 - Charges de personnel	4 079 744	4 149 520	0	-4 149 520					
Rémunérations du personnel	2 708 450	2 844 500		-2 844 500	78 - Reprises sur amortissements et provisions	469 000	469 000		-469 000
Charges sociales	1 366 294	1 281 020		-1 281 020					
Autres charges de personnel	5 000	24 000		-24 000	79 – Transfert de charges	44 300	44 300		-44 300
65 - Autres charges de gestion courante	1 000	1 000		-1 000					
66 – Charges Financières	0	0		0					
67 - Charges exceptionnelles	0	0		0					
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	607 500	584 350		-584 350	Autofinancement le cas échéant	532 096	308 431		-308 431
69 - Impôt sur les sociétés	0	0		0					
TOTAL DES CHARGES	6 742 986	6 567 780	0	-6 567 780	TOTAL DES PRODUITS	6 742 986	6 567 780	0	-6 567 780
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0	0
- Secours en nature				0	- Bénévolat				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services				0	- Prestations en nature				0
- Personnel bénévole				0	- Dans en nature				0

	Budget 2019 (1)	Budget 2020 (1)	Réalisé 2020 (2)	Ecart en valeur (2)
Résultat Net	0	0	0	0

Personnel	2017	2018	Budget 2019	Budget 2020	Réalisé 2020 (2)
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé					

417

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle la ville de Bordeaux vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la ville de Bordeaux :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :